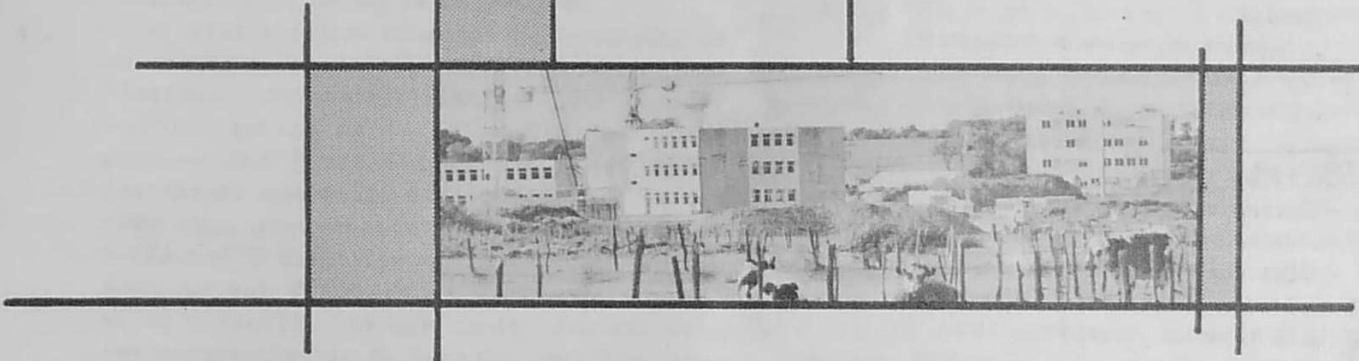
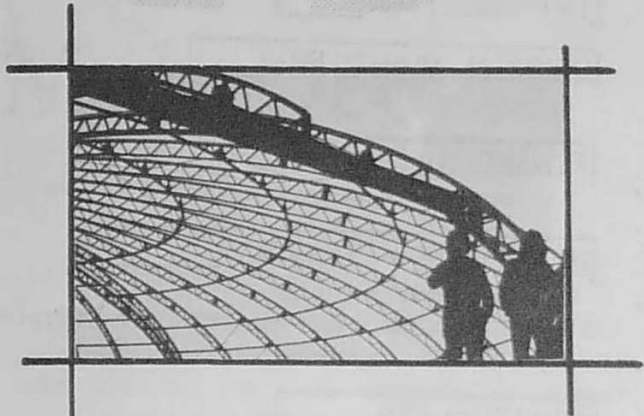
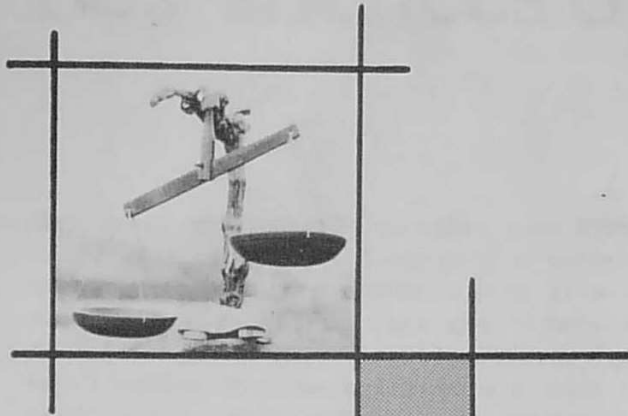
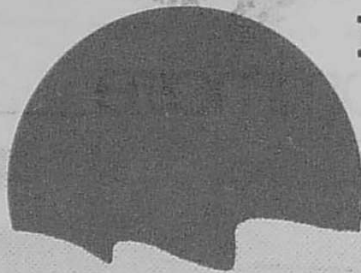


NOTRE DOSSIER SUR
LES CARRIERES

n° 15



BOUCGUENNAIS

CITE NOUVELLE

75
janvier

Sommaire

- 2 **SOMMAIRE**
- 3 **INTRODUCTION**
- 4 **CONSEIL MUNICIPAL**
 - Réunions
- 8 **FINANCES**
 - . Journées d'étude sur les finances locales
- 10 **URBANISME - TRAVAUX**
 - Equipements
 - . Le choix des salles de sports pour la Croix-Jeanette
 - . 1974/1975 Les travaux en cours
- 16 **L'ACTUALITE**
 - L'affaire GRATON
 - . Deux poids, deux mesures
 - Emploi
 - . La montée du chômage
 - Social
 - . Pourquoi un centre d'orthogénie ?
 - Services Publics
 - . Les transports en commun
- 30 **SOCIAL**
 - Equipements
 - . Notre projet de crèche familiale
 - 3ème Age
 - . L'exposition vente du club
 - . Le repas de fin d'année
- 36 **INFORMATIONS**
 - . Le Conseil Municipal : son fonctionnement
 - . L'évolution démographique à BOUGUENAIS
- 39 **LOISIRS**
 - Jeunes
 - . La Maison de Jeunes
- 40 **COURRIER DES ASSOCIATIONS**

Rédaction et Diffusion
Mairie de BOUGUENAIS

Atelier Municipal

Introduction

Les silences de M. le Député

● L'année 1974 restera marquée, sans aucun doute, par ce qu'il est convenu d'appeler maintenant l'affaire GRATON. Cette affaire aura permis au Maire, dans une interview télévisée, de dénoncer le rôle néfaste joué par l'administration préfectorale dans le conflit qui, depuis trois ans, oppose la commune de BOUGUENAIS au PDG, aujourd'hui incarcéré pour tentative de meurtre.

Il peut paraître étonnant qu'on soupçonne de complaisance à l'égard d'intérêts privés l'administration de l'Etat qui, par nature, est au service de la collectivité. C'est oublier que l'administration n'est qu'un instrument aux mains du gouvernement et que nous nous trouvons dans un système social fondé sur l'inégalité entre ceux qui possèdent et qui décident et les autres, ceux qu'on exploite, les habitants, les usagers, les consommateurs. On connaît les liens privilégiés qui unissent la majorité actuelle et le monde des affaires. Des scandales récents impliquant des hommes politiques proches du pouvoir le prouvent.

Mais pour l'heure, on ignore quels étaient les rapports du député de la circonscription, Benoît MACQUET, avec Jean GRATON.

Tout au plus, peut-on rapprocher l'étrange protection dont jouissa ce dernier de la discrétion inhabituelle dont a fait preuve Benoît MACQUET, trois années durant, sur tous les problèmes que posait aux riverains et à la commune l'exploitation anarchique de la carrière. Le député qui est d'ordinaire si prompt à dénoncer dans son journal la carence des municipalités socialistes de la circonscription, n'a pas eu un mot pour stigmatiser l'impuissance de la municipalité de BOUGUENAIS face aux

agissements du carrier. De même, pourquoi n'est-il jamais intervenu pour appuyer les pétitions des habitants revendiquant le droit à la sécurité ? Rétrospectivement ce silence paraît bien suspect, s'agissant d'un élu du suffrage universel renommé pour son influence mais qui, lorsqu'on lui demande d'aider à la réalisation du centre aéré de la Ville-audenis, fait le mort. Curieux ? Non .

Pourtant M. le Député, vous n'étiez pas opposé à cette réalisation, alors pourquoi votre comportement nous laisse-t-il supposer le contraire ? Quels intérêts défendez-vous dans cette affaire ? Répondez M. le Député, la population qui vous a élu a le droit de savoir.

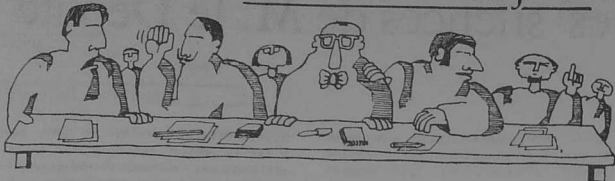
Il est permis de douter qu'elle l'apprenne un jour, cette vérité, de même qu'on ne saura jamais officiellement si M. MACQUET a rendu service à Jean GRATON ; mais en revanche, ce dont on est sûr, c'est que le député de la circonscription a toujours refusé son soutien aux habitants lésés par l'exploitation de la carrière. Les faits ont montré qu'ils savaient le cas échéant s'en passer et obtenir, néanmoins, gain de cause.

Pour permettre à nos lecteurs de juger sur pièce, nous avons réuni dans les pages qui suivent quelques petits faits et documents qui, s'ils ne représentent pas des preuves irréfutables d'une collusion entre Jean GRATON et le pouvoir, n'en constituent pas moins des indices de nature à semer le doute dans les esprits.

Conseil Municipal

Réunions

A l'ordre du jour...



Réunion du 25 octobre 1974

C.E.T. DE LA CROIX-JEANNETTE PARTICIPATION COMMUNALE

■ En 1972, lors de l'élaboration de l'avant-projet du C.E.T. de la Croix-Jeannette, le coût de construction de cet établissement, qui devait comprendre un internat et un externat, avait été évalué par les services préfectoraux à 3 000 000 de francs. La participation communale avait été fixée à 10 %, soit 300 000 F.

L'Education Nationale a attendu deux ans avant de lancer les travaux. Pendant cette période le coût de la construction a subi une hausse importante. Dans le même temps le taux de participation de la commune a été porté de façon autoritaire à 11,55 % par le Préfet. Nous avons ensuite appris que ce type de C.E.T. dont l'Etat est maître d'œuvre, comportait des fondations de 80 centimètres de profon-

deur et que, lorsque la consistance du terrain nécessitait des fondations plus profondes (pratiquement dans tous les cas), ce supplément était à la charge de la commune. Pour la Croix-Jeannette, ces fondations "spéciales" s'élèveront à 190 000 francs. Enfin puisque c'est la commune qui aura à entretenir les bâtiments, on nous suggère qu'il y a intérêt à ce que le revêtement de la façade soit en béton teinté dans la masse. *Le projet de base à partir duquel l'Etat a fixé sa participation prévoyait un simple badigeon qui ne résistera pas aux intempéries.* Nouveau supplément de 50 000 francs, totalement à la charge de la commune.

AINSI LA PARTICIPATION COMMUNALE EST PASSES EN DIX ANS DE 300 000 FRANCS 1972 POUR UN C.E.T. COMPRENANT INTERNAT ET EXTERNAT A 648 000 FRANCS 1974

POUR UN C.E.T. NS COMPRENANT PLUS QU'UN EXTERNAT.

Nous avons maintes fois dénoncé cette pratique malhonnête, mais désormais courante, de l'Etat. La construction du C.E.T. vient en apporter une nouvelle illustration.

Le conseil municipal, désireux de ne pas donner prétexte pour repousser l'ouverture de l'établissement, décide de solliciter la réalisation des emprunts qui lui permettront de financer sa participation. Toutefois les sommes ne seront versées par la commune que sur justification des dépenses réellement engagées. Pour les fondations spéciales il existe en effet un écart important entre le devis présenté par le constructeur, la Société DU-CASSOU et la somme réclamée par le préfet.

STADE DE LA CROIX-JEANNETTE PENALITES DE RETARD ET SUPPLEMENTS DE TRAVAUX

■ Le conseil municipal décide d'appliquer les pénalités de retard prévues au cahier des prescriptions spéciales dans le marché d'adjudication des travaux passé avec la Société DESMARTIS.

D'autre part, il donne son accord pour le paiement de travaux supplémentaires commandés pendant la durée du chantier par les services techniques municipaux et dont le montant s'élève à 13 940 F.

ACHAT D'UN TRACTEUR AGRICOLE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

■ Les services de voirie ne possèdent qu'un camion qui s'avère souvent insuffisant pour réaliser d'une manière efficace les travaux entrepris par les services municipaux. L'acquisition d'un second camion sera nécessaire dans les années à venir. Le manque de matériel se fait sentir également pour les travaux de fauchage, d'élagage, etc... C'est la raison pour laquelle les services techniques proposent dans l'immédiat l'acquisition d'un tracteur agricole avec une benne. Cette formule utilisée déjà par d'autres municipalités semble leur donner satisfaction compte tenu de l'étendue des possibilités qu'elle permet. Ce tracteur



pourra par la suite être équipé d'une barre de coupe pour le fauchage et l'élagage.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'un tracteur équipé d'une benne de 4 tonnes 500. Ce matériel nous est proposé par la Société LEMERLE au prix de 56 031 F.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

■ Afin de recueillir les eaux usées en provenance du laboratoire des Ponts et Chaussées, des équipements de la Croix-Jeannette et plus tard, des habitations qui seront construites dans ce secteur, la construction d'une station d'épuration s'avère indispensable. En effet, la capacité de la station actuelle serait insuffisante, d'autre part cette station n'a jamais donné satisfaction.

Celle-ci a été construite sans que soient effectués les sondages de terrain qui précèdent généralement ce genre de construction. Dans tout ce secteur de la vallée, la roche se trouve à une profondeur d'une quinzaine de mètres. La station "flotte" donc sur un terrain constitué des alluvions de la Loire et prend au fil des mois une gîte de plus en plus prononcée.

Conséquence de ce mauvais fonctionnement : à certains moments, l'odeur nauséabonde qui se dégage est insupportable pour le voisinage. Certains maisons se trouvent à 20 mètres de la station.

Cet équipement, pourtant récent, risque donc d'être désaffecté un jour et le réseau actuel devra être raccordé à la future station.



La station d'épuration actuelle.

Tout ceci nécessite donc que la construction de cette nouvelle station soit rapidement envisagée.

Un terrain d'implantation a été recherché et les précautions ont été prises pour ne pas renouveler l'erreur des prédécesseurs. Les sondages ont fait apparaître que le site de la vallée est impropre à recevoir la station à moins de battre des pieux à une grande profondeur pour asseoir la construction. Cette solution est onéreuse. Il apparaît plus rentable d'éloigner la station du bourg. Un terrain situé en bordure de la route du Port-la-Vigne, à gauche avant le village, semble donner toutes garanties.

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet et sollicite l'attribution d'une subvention par l'agence financière du Bassin de la Loire.

ACHAT D'AUTOCARS NEUFS

■ Depuis la rentrée, il a été enregistré une augmentation importante du nombre d'enfants transportés dans le cadre des transports scolaires (100 de plus que l'an dernier). Certains élèves du C.E.S. de la Neustrie qui utilisaient l'année dernière le service régulier LA MONTAGNE-NANTES, empruntent désormais les cars de ramassage. Ceci explique que l'augmentation des élèves transportés est plus rapide que celle des enfants scolarisés.

A la lueur de ces enseignements, il apparaît donc nécessaire que la commune modifie la commande initiale d'autocars qu'elle a passée avec le constructeur. Faute de quoi, dès l'an prochain, la capacité des véhicules risque d'être insuffisante.

En conséquence, le Conseil décide de remplacer les trois autocars SAVIEM de type SG5, prévus dans l'étude (voir précédent bulletin) par des SM7, de plus grande capacité.

Le parc autocar de la commune sera ainsi composé de 4 cars SM7 au prix de 137 041 F, hors taxes, pour chaque véhicule au lieu de 3 cars SG5 et un seul SM7, prévus dans l'étude initiale.



SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'INFORMATION COMMUNALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Cette association organise sur le département des stages de formation pour les élus municipaux.

Des journées d'études se sont tenues, sur le budget, les plans d'occupation des sols, l'information, la maîtrise des sols. Des élus de BOUGUENNAIS ont participé à ces stages.

Les ressources de l'association sont constituées d'une subvention du conseil général, des subventions qui peuvent être accordées par les communes et enfin par les cotisations des adhérents.

Estimant indispensable que se développe l'action de cette association, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une subvention de 200 F.

Réunion du 29 novembre 1974

ADHESION A LA S.M.A.C.C.L.

Au mois de Février, le Ministre des Finances a enfin donné son accord à la création de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL). La création de cette mutuelle est le résultat de l'action persévérante de certains élus locaux soucieux d'obtenir pour les communes dont ils ont la charge les meilleures garanties et les moyens de contrôler les sommes engagées.

La Mutuelle couvre tous les risques auxquels une collectivité est quotidiennement exposée en tant qu'auteur ou victime.

Le Conseil Municipal qui avait donné une adhésion de principe décide d'adhérer définitivement en résiliant toutes les polices actuellement

souscrites auprès des compagnies privées, à mesure qu'elles arriveront à échéance et leur remplacement par un contrat à la S.M.A.C.C.L.

CLASSE DE MER - SUBVENTION

Des parents d'élèves et un instituteur du groupe scolaire de Bourneau ont demandé une subvention pour l'organisation d'une classe de Mer. Celle-ci se tiendrait probablement à PREFAILLES et durerait une douzaine de jours. L'ensemble de la classe, c'est-à-dire 31 élèves, y participerait.

Les organisateurs ont déjà contacté les divers organismes susceptibles de leur accorder une aide. Certains ont répondu favorablement. Néanmoins, la

charge qui reste aux parents est importante, c'est pourquoi le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention globale de 2 230 F, afin de réduire la participation des familles.



CHOIX D'UN GYMNASSE POUR LE TERRAIN DE SPORT DE LA CROIX-JEANNETTE

(voir article).

BUDGET COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire de l'exercice 1974. Ce document est à la disposition de toutes les personnes qui le désirent. Le demander en Mairie.



Bois du Boqueteau. Ce terrain est proposé à la commune au prix de 0,95 F le m2.

LOYER MAISON DE RETRAITE

Le conseil décide d'appliquer au loyer de la Maison de Retraite les taux de revalorisation fixés par le gouvernement pour les bâtiments dont le loyer est calculé suivant les bases de la loi de 1948. En conséquence, au 1^{er} Janvier 1975, le loyer de la Maison de Retraite s'élèvera à 92 660 F.

ACHAT DE TERRAINS POUR RESERVE FONCIERE

Le Conseil décide l'achat de 25 Ha de terrains partiellement boisés, situés à l'extrémité Ouest de la commune, en bordure de la route de PAIMBOEUF, au lieu-dit "Le

TARIF DE POSE DES BUSES

Le Conseil Municipal fixe le nouveau tarif de pose de buses. Ce prix comprend la fourniture des buses, la pose, et lorsque c'est nécessaire la confection d'un regard :

- Le mètre linéaire :
- Buses Ø 300, en béton comprimé renforcé : 19,97 F.
- Buses Ø 300, en béton centrifugé armé : 27,97 F.
- Buses Ø 400, en béton comprimé renforcé : 45,84 F.
- Buses Ø 400, en béton centrifugé armé : 82,48 F.

Désormais un pourcentage d'actualisation sera appliqué

par référence à l'indice officiel du prix du ciment et subitement lorsque le taux de majoration sera supérieur à 5 %.

AFFAIRES DIVERSES COMITE DES OEUVRES SOCIALES POUR LE PERSONNEL

Le personnel communal, par l'intermédiaire de ses délégués lors de la dernière commission du Personnel, a sollicité la création d'un Comité des Oeuvres Sociales.

Ce comité aurait pour but, en fonction de ses disponibilités financières, d'apporter aux agents communaux différents avantages à caractère social.

Les crédits mis à la disposition du comité seraient calculés en pourcentage de la masse salariale, le taux applicable étant déterminé lors de la préparation du budget primitif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité se montre favorable à la création de ce comité. Une étude plus élaborée sera faite lors des prochaines commissions du personnel et des finances afin que l'Assemblée soit en mesure pour l'année 1975 de prendre les décisions qui s'imposent.

Recensement général de la population

Le recensement général de la population aura lieu entre le 20 Février et le 21 Mars 1975. La Mairie a recruté à cet effet des agents recenseurs.

Les habitants de BOUGUENNAIS sont invités à réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui se présenteront à leur domicile.

Chaque agent est muni d'une carte avec photo qui lui sert à prouver sa qualité d'agent recenseur.

Journée d'études sur les finances communales

Les conseillers municipaux décident de poursuivre l'application du plan de développement adopté en 1972, malgré les contraintes nouvelles nées de l'inflation.

Le 9 Novembre dernier, les conseillers municipaux ainsi que les membres des commissions extra-municipales étaient conviés à participer à une journée d'étude consacrée au budget. Afin de rendre plus attractif un sujet qui est souvent considéré comme assez aride, un monta-

ge audio-visuel sur les finances locales et une visite collective des équipements réalisés depuis 1971, avaient été annexés au programme. Le débat essentiel portait sur l'actualité du plan dans la conjoncture actuelle, deux années après son adoption.

Un bilan positif

Il est évident que dans une société déplaniée telle que la nôtre, où le développement est laissé à l'initiative des monopoles, les intérêts de la collectivité apparaissent secondaires, et toute prévision à long terme devient aléatoire. Toutefois les participants ont pu constater que la plupart des objectifs fixés avaient été atteints. En effet, pendant

cette première phase d'application du plan (1972-1974) auront été réalisés les équipements suivants :

- Centre aéré Ville au Denis
- Locaux service technique
- Ensemble socio-éducatif de la Croix-Jeannette (1ère tranche) :
- Stade - vestiaires - logement gardien

- . Piscine
- . C.E.T.
- Local Club de Jeunes aux Couëts
- Locaux centre de soins au Bourg et aux Couëts
- Deux restaurants scolaires

Parallèlement auront été créés les services suivants :

- . le Service Technique
- . le Service de soins à domicile
- . le Centre Culture et Loisirs avec son animateur permanent
- . le service de ramassage scolaire

Un tel bilan devrait normalement nous rendre optimistes pour la seconde période qui doit nous conduire jusqu'en 1977. Mais la situation aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était il y a deux ans. Les prix augmentent au rythme de 15% par an, les subventions de l'Etat qui étaient déjà trop faibles sont de ce fait devenues insignifiantes. Enfin, le loyer de l'argent a atteint des records plaçant les communes devant l'alternative suivante : ou bien, renon-



cer à créer les équipements publics nécessaires, ou bien risquer de ne plus pouvoir faire face à leurs engagements si, très rapidement, l'Etat ne prend pas des mesures pour accroître leurs ressources.

Une politique réaliste

En dépit de ces éléments défavorables, les conseillers municipaux ont estimé que la commune pouvait poursuivre en l'adaptant le programme d'investissement prévu dans le plan. Considérant que la patente représentait 75 % des ressources de la commune, ils ont pensé qu'on pouvait modifier le rythme d'augmentation de la fiscalité tout en maintenant la pression fiscale dans des limites supportables. Les comparaisons que chacun de nous peut faire avec les communes voisines sont là pour démontrer que les habitants de BOUGUENNAIS face à l'impôt local sont relativement avantagés.

Ces considérations ont conduit les conseillers municipaux à adopter pour l'accroissement de la charge fiscale l'hypothèse suivante :

- 27 % en 1975
- 24 % en 1976
- 14 % en 1977

Il faut souligner que ces augmentations sont toujours sensiblement plus élevées que celles qui figurent finalement sur la feuille d'imposition. Par exemple cette année, l'augmentation moyenne enregistrée à la lecture de la feuille d'impôt n'est guère supérieure à 10 %, alors qu'en réalité l'augmentation votée par le conseil municipal était de 20 %.

Cet accroissement des ressources fiscales devrait permettre à la commune de réaliser, d'ici à 1977, le programme suivant. (Ce programme ne peut constituer un engagement, puisqu'il est lié en partie aux autorisations et subventions, si minimes soient elles, que

l'autorité de tutelle voudra bien nous octroyer).

- un complexe sportif évolutif couvert
- un terrain d'entraînement de foot
- une école ouverte
- un complexe commercial à la Croix-Jeannette.
- la station d'épuration de Port-Lavigne.
- un centre socio-culturel aux Couëts.
- un terrain d'entraînement de foot
- une section d'enseignement spécialisé dans le périmètre du C.E.S. de la Neustrie.
- un circuit rustique aménagé de plein air à la Ville-au-Denis.
- un service de crèche à domicile.

En outre, il a été décidé, pour permettre à la commune d'acquiescer les terrains nécessaires à son développement futur, d'inscrire un crédit total de 1 500 000 francs, dont 250 000 F viennent d'être utilisés à l'achat de 25 Ha de la propriété GUY. Les aménagements de quartier et les travaux de voirie faisant l'objet d'une programmation annuelle n'ont pas été examinés, mais ils ont été pris en compte dans les prévisions.

Nous espérons que ces décisions élaborées très démocratiquement par les conseillers municipaux et en présence des membres des commissions extra-municipales seront bien accueillies. Elles s'inscrivent du programme électoral de 1971, dans le cadre du mandat qui nous a été confié et qui expire en 1977.

la Croix-Jeannette, d'un "com-
 plexe sportif éducatif couvert"
 dont le coût global est estimé
 à 2 000 000 de F. (Nous pou-
 vons espérer de l'Etat une
 subvention qui serait d'envi-

ron 400 000 F). Le Conseil
 ayant fixé son choix sur le
 modèle réalisé par l'Entrepri-
 se GAUTIER Paul de SERENT -
 architecte LE SAINT.
 C'est un complexe à struc-

ture lamellée collée dont nous
 avons pu visiter la partie
 salle de sports construite à
 ST-GILLES-CROIX-DE-VIE.

Description de l'ouvrage

La salle de sports compre-
 nant :

- une salle de 24,10 m x 41,70 m hors tout, hauteur libre au milieu de 7 m avec bande latérale pour les gradins (sanitaires destinés au public) ;
- une annexe de 5,50 m x 41,70 m avec les vestiaires, douches, blocs sanitaires, salle des professeurs, local pour le rangement du matériel et chaufferie ;
- l'entrée du public se faisant directement par la salle, côté des gradins, et

celle des joueurs par l'annexe

Les caractéristiques essen-
 tielles de la construction se-
 ront les suivantes :

- murs pignons de la salle en béton armé formant panneaux "accordéon" ;
- murs de l'annexe en par-
 paings ;
- façade principale :
 ardoises amiante ciment sur
 partie basse, avec à l'inté-
 rieur :
- . panneaux en agglomérés de
 bois ;
- . plaques translucides en
 élévation.

- façades postérieures, côté
 annexe : plaques transluci-
 des pour les parties supérieu-
 res au-dessus des locaux.
- plafond : fait partie inté-
 grante de la couverture ;
 est composé de panneaux de
 particules (type LINEX) de
 44mm d'épaisseur posés sur les
 pannes ;
- toiture à deux pentes en
 "coque creuse" pour la salle
 et en terrasse pour l'annexe ;
- charpente : type bois,
 lamellée collée apparente et
 charpente assemblée ;



La salle des sports de ST-GILLES-CROIX-DE-VIE

- couverture : constituée
 d'un revêtement multicouche
 posé par système indépendant
 sur le support en panneaux de
 LINEX ;

- chauffage : type air pul-
 sé par acrothermes pour la
 salle et par rayonnement et
 convection pour l'annexe.

Il restera, bien sûr, au
 moment de la construction à
 faire des choix dans les dé-
 tails des aménagements : natu-
 re des revêtements de sols,
 peintures, teinte des plaques
 translucides, choix des sani-
 itaires et des équipements des
 vestiaires, choix du matériel
 sportif, etc...

La salle des sports permet-
 tra les activités habituelles

de Hand-Ball, Volley-Ball,
 Tennis et Basket.

forme un ensemble avec les
 deux salles d'entraînement.

Le Gymnase :

- salle de 20,40m x 15,82m,
 hors tout : hauteur libre au
 milieu : 5,50 m.

- annexe de 5,50m x 25,30m
 comportant un grand local de
 rangement du matériel, un vesti-
 taire, un bloc sanitaire-
 douches.

Les caractéristiques de
 construction sont identiques à
 celles de la salle de sports,
 avec murs pignons en accordéon
 pour la salle.

Le gymnase n'est pas ratta-
 ché à la salle de sports, mais

Les deux salles d'entraînement

formant :

- un ensemble de 30,45m x
 13,50m, hors tout, pour les
 deux salles et une annexe com-
 prenant des locaux de range-
 ment, vestiaires, blocs sani-
 itaires-douches et une chaufferie
 qui assure le chauffage du
 gymnase et des deux salles
 d'entraînement.

Les caractéristiques de
 construction sont évidemment
 identiques à celles de la sal-
 le de sports, mais les murs
 pignons sont droits et non en
 panneaux "accordéon".

Pourquoi le choix de ce modèle

- La construction "décom-
 posée" permet de créer une pla-
 cette pignons, en bordure du
 C.E.T., aux volumes intéres-
 sants (les autres modèles
 forment un ensemble compact
 indissociable) ;
- Accès pratique du public
 à proximité de la palette de
 retournement (voie d'accès au
 C.E.T.) ;
- Bonne liaison depuis la
 placette jusqu'au futur ter-
 rain de football d'entraîne-
 ment ;
- Bonne répartition des
 entrées des bâtiments créant
 une animation de la placette ;
- Très bonne esthétique de
 l'ensemble, intérieur et exté-
 rieur, et architecture très
 intéressante des pignons en
 "accordéon" ;
- Bonnes dispositions des

annexes facilitant le fon-
 ctionnement ;

- Il se situe en prix parmi
 les moins chers.

Côté construction propre-
 ment dite, les considérations
 sont les suivantes :

- Indépendamment de l'as-
 pect esthétique plus agréable,
 le mode de construction avec
 charpente en lamellé collé est
 préférable à la charpente mé-
 tallique par une meilleure ten-
 nue au feu ;
- Les frais d'entretien sur
 une charpente bois sont bien
 moindres que ceux sur une
 charpente métallique ;
- D'autre part, le bois
 contribue à l'amélioration de
 la correction acoustique ;
- La forme générale de la
 toiture en coque creuse (d'as-

pect très agréable) permet
 d'éviter les cheneaux et par
 conséquent supprime leur en-
 tretien ;

- La construction de pi-
 gnons auto-stables (par leur
 forme accordéon) ne nécessite
 aucun contredentement de la
 charpente ;
- Les mêmes pignons, par
 leur disposition, permettent
 également de créer des espaces
 supplémentaires de dégagement.

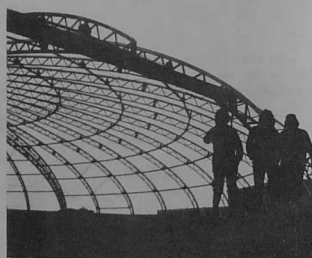
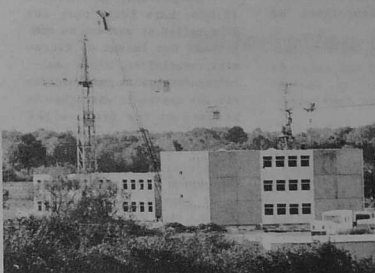
Il ne reste, bien sûr, qu'à
 en souhaiter une très proche
 réalisation, mais ceci reste
 lié à l'obtention de la sub-
 vention de l'Etat. Nous pou-
 vons cependant espérer le dé-
 part des travaux en 1976.

1974-1975 LES TRAVAUX EN COURS

Le C.E.T

● Le C.E.T. de la Croix-Jeannette doit ouvrir ses portes à la fin du mois de Janvier. L'ouverture prévue pour le 6 n'a pu se faire en raison des intempéries qui ont retardé l'exécution du chantier.

L'externat, le bâtiment socio-culturel et la demi-pension, ainsi que les logements de fonction seront prêts. Si le temps le permet, les espaces verts, entre les bâtiments, seront mis en oeuvre pour l'ouverture.



La piscine

● Le 27 Août dernier, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie, Jeunesse et Sports, nous faisait savoir que l'exécution des travaux de la piscine Tournesol subirait un retard, en raison des difficultés liées, d'une part à la conjoncture économique actuelle, d'autre part à la mise au point technique des éléments de couverture.

Sans toiture, le chantier de la piscine Tournesol est donc arrêté.

L'Etat s'engage à supporter les conséquences financières éventuelles du retard, en ce qui concerne les travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Par contre, pour les autres travaux, il est évident que la commune supportera les conséquences de ce retard. Quant à l'ouverture, elle pourrait se situer à la fin du premier semestre de cette année 1975.



Les restaurants scolaires



Le coin des petits



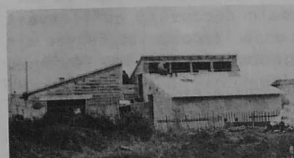
● Les deux restaurants scolaires nouveaux, dont la construction avait été décidée au début de l'année, seront achevés au cours du premier trimestre 1975.

Celui du Fougan de Mer, dont le besoin se faisait particulièrement sentir, est achevé. Le 6 Janvier, les enfants ont pu en prendre possession.

Malgré les intempéries qui ont retardé l'exécution des travaux, les entreprises ont réussi à tenir les délais qui leur avaient été fixés.

Le restaurant du Bourg sera terminé sous quelques semaines. Déjà le gros oeuvre, charpente et toiture, est terminé.

Restent les aménagements intérieurs.



Le restaurant du Bourg en chantier



Le restaurant du Fougan-de-Mer à l'ouverture

Deux poids deux mesures



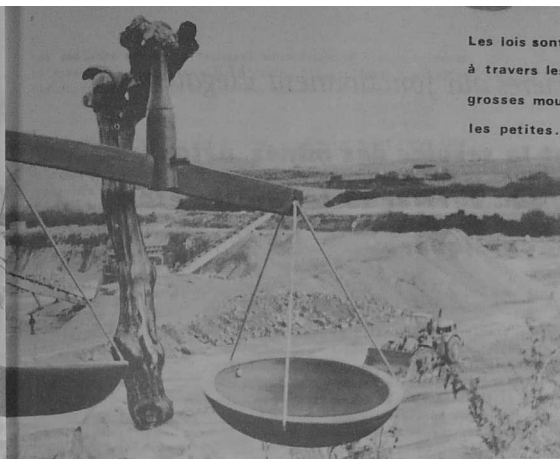
○ La presse a fait grand bruit autour de l'arrestation de M. GRATON, P.D.G. des Carrières des Marais et de Roche-Ballue, actionnaire dans diverses sociétés, propriétaire d'un grand nombre de biens sur le territoire de la commune. A cette occasion, il a été fait un portrait pas très flatteur du carrier. La presse a soudain découvert qu'il avait l'habitude d'utiliser, dans la conduite de ses affaires, des moyens que généralement la loi réprime.

C'est ce comportement qui a été à l'origine des nombreux affrontements avec la Municipalité. Il n'y a pas si longtemps encore, certains personnages, faisant écho aux déclarations de l'intéressé, tentaient d'accréditer l'idée que les interventions de la Municipalité avaient pour but d'entraver les exploitations de M. GRATON, alors qu'il s'agissait simplement d'exiger que la sécurité des personnes et des biens soit respectée.

C'est ce que nous n'avons jamais pu obtenir du P.D.G., car il a bénéficié d'appuis en haut lieu qui lui ont toujours permis d'agir à sa guise. Ce sont le plus souvent ceux qui avaient pour mission de faire appliquer la loi, qui ont mis à sa disposition les moyens d'en prendre le contre-pied ou ont permis par leur passivité, qu'elle soit détournée.

Les lois sont les toiles d'araignées
à travers lesquelles passent les
grosses mouches et où restent
les petites.

Balzac



La liste des appuis dont il a bénéficié serait impressionnante : ce sont les services publics, avec une mention toute particulière pour le service des Mines, les services de la Préfecture, mais aussi certains hommes de loi, juges, avocats, notaires, etc...

Il est évident que la complaisance de ces services et de ces personnages ne pouvait s'expliquer que par la caution du pouvoir politique.

Fort de ces appuis qui devenaient plus nombreux à mesure que ses affaires devenaient plus prospères, il n'est pas tellement étonnant que M. GRATON ait pu s'imaginer que rien ne devait plus entraver la prospérité de ses entreprises et qu'il se soit aventuré un peu plus loin sur le chemin de l'illégalité.

Il n'est pas dans notre propos de l'accabler, il sera jugé et ce n'est pas notre affaire. Nous voulons seulement faire apparaître, en retenant quelques faits, comment dans notre société, les services publics et la justice ont une fâcheuse tendance à se mettre au service des plus riches.



C'est aussi un homme qui a de l'argent, qui peut se payer les meilleurs avocats. L'éventuel plaignant ne fera pas le poids. Le plus souvent, il n'aura même pas l'argent pour payer les hommes de loi qui auraient pu défendre ses intérêts.

Enfin, M. GRATON sait très bien que, même s'il est dans son tort, il a les moyens d'entraîner son adversaire dans une aventure juridico-financière qui fera dépenser à ce dernier des sommes de loin plus importantes que la valeur des biens qu'il entendait préserver.

UN EXEMPLE POUR DEMONSTRER LA TOUTE PUISSANCE DE GRATON.

En 1971, dans le cadre de l'action engagée pour protéger la Ville au Denis, un habitant du village cède un terrain à la Municipalité. Il pense avec juste raison que ce terrain devant propriété communale, le carrier pourra moins facilement s'en emparer.

Malheureusement, le propriétaire a conclu, quelques années auparavant, un bail autorisant GRATON à exploiter un autre de ses terrains situé dans le périmètre actuel de la carrière, et une clause a été introduite à son insu dans ce bail, qui prévoit que la Société Carrière des Maraichères pourra prendre possession de tous les terrains qu'il possède quand elle le désirera (voir paragraphe Les Notaires).

Le carrier prétend donc que le terrain vendu à la Municipalité lui revenait.

Il sait que la clause du contrat est abusive, qu'à cela ne tienne. Il va engager une action juridique contre le propriétaire pour lui réclamer de soi-disant dommages et intérêts. Il s'agit, en attaquant, de contraindre son adversaire à se défendre, c'est-à-dire engager des hommes de loi et de l'entraîner dans cette affaire le plus loin possible. Il est nécessaire que l'adversaire y perde le plus d'argent possible. Cela aura le mérite de prouver aux propriétaires voisins qu'on ne s'oppose pas impunément à GRATON.

A partir de là, l'ex-propriétaire subit le harcèlement des huissiers. Puis en Avril 1972, c'est le Tribunal de Grande Instance de NANTES. GRATON est débouté. Il continue : Tribunal d'Appel de RENNES en 1973, qui confirme le jugement rendu à NANTES.

Le carrier se pourvoit en cassation. L'affaire passera en 1975. GRATON sera condamné. Il le sait depuis le début, mais ce qui importe pour lui, c'est qu'il aura fait perdre une somme considérable à son adversaire qui n'est qu'un humble ouvrier retraité.

Il est difficile de fixer exactement le montant des sommes auxquelles il aura dû faire face. (Maintenant, c'est un avocat parisien qu'il faut trouver pour défendre l'affaire en cassation). Au total, ce sera sans doute près d'un million d'anciens francs qu'auront coûté démarches et frais de justice.

Dans cette affaire, la Mairie a servi de Conseil et c'est l'association pour la défense des riverains des carrières et de l'environnement qui va prendre les frais à sa charge. Mais l'association pourrait-elle, dans tous les cas, engager de pareilles sommes ? Il faut savoir qu'avant 1971, les riverains des carrières, n'avaient rien pour se défendre.

Beaucoup mieux que des théories, cet exemple explique pourquoi les petits propriétaires ont préféré se laisser spolier.



Une méthode que les riverains des carrières connaissent bien. Elle consiste à creuser au pied des terrains des propriétaires récalcitrants, suffisamment près et suffisamment profond, pour provoquer l'écroulement de la parcelle. Ensuite, on en prend possession.



AOÛT 1971 - LE CARRIER EST PASSÉ PAR LÀ.

La municipalité avait décidé de déclarer d'utilité publique le petit bois qui protégeait le village de la Ville-aux-Denis du sous-sol et des projections de pierre. La décision devait être prise au cours du conseil municipal du 9 Août. La veille, le P.D.G. à l'aide de 4 bulldozers, rase complètement le bois.

Dans cette affaire, l'ingénieur des Mines, M. DUBREUIL, est intervenu personnellement près du préfet pour que l'utilité publique nous soit refusée (rappelons que c'est le Service des Mines qui est chargé de faire respecter l'environnement).

LA JUSTICE REND AUSSI DES JUGEMENTS QUI LAISSENT PANTOIS

En 1971, toujours dans le cadre de l'action entreprise par la Municipalité pour protéger le village de la Ville-aux-Denis, la commune s'est rendue propriétaire de quelques parcelles. Elle entendait les boisser pour recréer l'écran de verdure que constituait le bois de châtaigniers rasé par GRATON en août 1971 (voir les bulletins de l'époque).

Ces terrains étaient desservis par un chemin communal et par une "volette". GRATON n'a pas touché aux terrains, il s'est contenté de creuser tout autour au bulldozer, suffisamment près et suffisamment profond pour que les terrains de la commune s'écroulent sur les siens.

Il n'y a donc plus d'accès. Il s'agit d'une méthode que les voisins des carrières connaissent bien. Le carrier l'a souvent utilisée pour venir à bout des propriétaires récalcitrants.

La commune a donc engagé une procédure pour obtenir le rétablissement des accès. Le Tribunal s'est transporté sur place. Il a constaté que le chemin communal avait été coupé, le cadastre atteste de son existence, tous les témoins ont reconnu que GRATON l'avait coupé.

Pourtant, aux termes de longues semaines de mûres réflexions, le Juge du Tribunal de NANTES, Me DUGUE, a rendu son jugement et condamné... la commune. Ainsi, au mépris de tous les textes, code civil, code rural, des usages, etc... nous avons le privilège de posséder le seul terrain dont l'accès ne puisse se faire que par... hélicoptère.

DANS NOTRE PAYS, BIEN SUR, LA JUSTICE EST LIBRE. MAIS TOUT DE MEME'...



LES TERRAINS DE LA COMMUNE

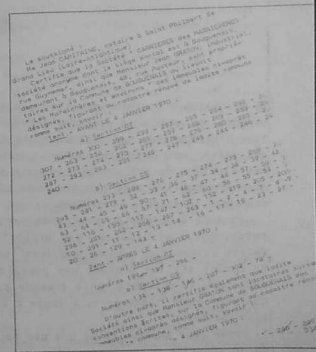
Le P.D.G. a fait creuser tout autour pour en supprimer les accès. Me DUGUE, juge au Tribunal de NANTES, a rendu l'accès au carrier et condamné la commune qui demandait le rétablissement du passage !!!

Des notaires dignes de confiance

Lorsque les gens se présentent devant un notaire, ils lui font généralement confiance, car les actes sont rédigés dans un jargon juridique généralement incompréhensible aux non-initiés. Ils seraient pourtant en droit d'obtenir l'explication de certaines clauses qui les engagent.

Les personnes qui ont passé des baux avec M. GRATON se sont aperçues, à leurs dépens mais malheureusement trop tard, que les notaires qui avaient rédigé le contrat avaient mieux servi les intérêts de GRATON que les leurs. A première vue, cela frise même l'escroquerie. Qu'en en juge !

Les baux contiennent un petit article perdu au milieu du texte qui signifie en clair que les bailleurs sont obligés de céder, lorsque la société preneuse le désire (en l'occurrence, la Société Carrière des Maraichères) tous les autres terrains qu'ils possèdent. La clause s'applique non seulement aux terrains qu'ils possèdent au moment de la signature de l'acte, mais également à ceux qu'ils pourront acheter par la suite. Elle s'applique aussi à leurs héritiers et la validité du bail s'étend au-delà de l'an 2000. Il n'existe pas de clause d'annulation. Quant à la rémunération des propriétaires, elle est



LE PAIX TITRE DE PROPRIÉTÉ ÉTABLI PAR M. CAPITAIN

fonction du nombre de mètres cubes de pierre extraite ; mais un autre article stipule que le carrier n'est absolument pas obligé de les exploiter. En conclusion, le carrier peut se les approprier sans verser un centime.

C'est quand même extraordinaire qu'aucun des notaires qui avaient pour mission de recevoir le contrat ne se soit senti obligé d'expliquer ce que recouvraient les termes du bail.

Quand ils ont eu connaissance de ce qu'on leur avait fait signer, certains bailleurs ont voulu faire résilier le contrat. Jusqu'à ce jour, aucun n'a réussi !

BRAVES NOTAIRES !

Il est vrai que l'on peut s'interroger sur l'honnêteté de certains d'entre eux.

La loi de 1970 réglementant l'exploitation des carrières prévoit fort heureusement que les droits d'exploiter ne s'appliquent que sur les terrains dont l'exploitant est propriétaire ou sur lesquels il possède des droits.

Quand M. GRATON a déposé sa demande d'autorisation pour la carrière des Maraichères (voir article Service des Mines), il n'avait bien sur aucun titre à présenter pour les terrains qui ne lui appartenaient pas.

Quand on n'a pas de titre de propriété officiel, il suffit d'en fabriquer un faux. C'est Maître CAPITAINE, notaire à ST-PHILBERT-DE-GRANDLIEU, qui s'est livré à ce travail au profit de M. GRATON.

Ce notaire a fourni un titre attestant que le carrier est soit locataire, soit propriétaire de terrains appartenant en fait à des habitants du Rolly, de la Ville au Denis, à la commune et aux Domaines et sur lesquels GRATON a, bien sûr, aucun droit.



CODE DES MINES - Loi du 4 Juillet 1972
Art. 13 - "L'accès de toute zone dangereuse d'une exploitation à ciel ouvert doit être interdite par une clôture efficace."

Art. 18 - Lorsque survient un accident ayant occasionné la mort ou des blessures graves, l'exploitant est tenu d'ouvrir immédiatement le maire de la commune et l'ingénieur en chef des Mines.

Non seulement que pas plus à Notre-Dame de la Vierge n'existent de cultures officielles. N'importe qui peut aller s'aventurer dans les zones de taille qui comportent des risques importants.

Ces fissures sont également dangereuses pour les ouvriers qui travaillent sous le front de taille, à miner la pierre.

Le 21 février 1974, l'un d'eux a été enseveli sous un éboulement et gravement blessé. Le maire n'a pas été prévenu et le service des Mines a déposé la responsabilité de carrier.

Quelques mois plus tôt, un carrier avait été tué par un bloc de pierre. Là non plus le maire n'avait pas été prévenu.

Au mépris de la sécurité

M. GRATON a toujours exploité ses carrières comme il l'entendait, au mépris du code des Mines et des arrêtés réglementant l'utilisation des explosifs. Le Préfet, comme le Service des Mines, ont toujours couvert cette exploitation sauvage. Des dizaines de lettres destinées à attirer l'attention des services publics sont restées sans réponse. Plusieurs fois, pourtant, on a frôlé l'accident.

En Août dernier, au moment du renouvellement de l'arrêté autorisant l'utilisation des explosifs aux Maraichères, la Mairie en profite, encore une fois, pour attirer l'attention du préfet sur les risques que constitue la manière dont est exploitée la carrière. Elle demande particulièrement que les charges soient ramenées de 1 tonne à 500 kilogrammes d'explosifs par tir.

Comme pour montrer qu'il n'a que faire des avis du Maire et de la sécurité du voisinage, le préfet renvoie l'arrêté avec une autorisation de... 2 tonnes d'explosifs par tir.

Pourtant, quelques semaines auparavant, GRATON avait, sans autorisation, barré la circulation sur la route de PORNIC et sur la route de la Ville-au-Denis, avec des véhicules mis en travers de la chaussée. Ceci pour éviter, compte tenu de la puissance du tir effectué (1 tonne à l'époque) que des blocs de pierre ne s'abattent sur les voitures empruntant la route Nationale.

Dans une lettre datée du 7 Mai 1973, adressée aux Mines, à l'Equipement, à la Gendarmerie, nous attirions l'attention de ces services sur cette façon d'opérer qui nous apparaissait répréhensible. Nous attendons toujours une réponse.



En 1968, M. GRATON a obtenu de la municipalité qui nous a précédés, l'autorisation de construire au Pougan de Mer une remise pour servir de garage à des véhicules industriels. Ce permis avait un caractère provisoire. A l'expiration d'un délai de 5 ans, le bâtiment devait être démonté. M. GRATON s'y était engagé par écrit (voir document ci-dessus).

En vérité, bien plus qu'une remise, c'est un véritable complexe destiné au garage et à la réparation des véhicules qui a été édifié peu à peu sans autorisation.

Aujourd'hui de très gros engins sillonnent les rues avoisinantes et se livrent à des essais, au risque de provoquer des accidents. Un camion s'est retourné sur la chaussée en 1972.

Déjà, lors de la délivrance de cette autorisation de construire, de nombreuses réclamations avaient été formulées, mais le quartier était, à cette époque, peu urbanisé. Pour accéder à sa remise, M. GRATON avait d'ailleurs procédé à l'empiétement d'un chemin de terre.

Depuis lors, des rues ont été réalisées aux abords, des maisons ont été construites, ET L'ECOLE DU POUGAN DE MER A ETE OUVERTE. L'installation située à 100 mètres de l'école constitue donc un véritable danger.

A l'échéance des 5 ans, en Janvier 1973, nous avons, par lettre, demandé à M. GRATON de transférer ses garages ailleurs, conformément à l'engagement qu'il avait pris. Il n'a

RESUME
Le demandeur, Monsieur Jean GRATON, exploitant de carrières (commune de GRANDLIEU (Seine-Inférieure)), et les auteurs,
propriétaires d'une parcelle de terrain, situés à la ROUTE NATIONALE, commune de GRANDLIEU (Seine-Inférieure),
s'opposent à l'édification de constructions pour l'habitat individuel sur parcelle de terrain n° 100, cadastré au n° 100, 11 et 12, situées sur parcelle n° 100, à compter de la date de l'arrêt municipal autorisant la construction.
En cas de la non satisfaction des conclusions de la commission d'urbanisme, le maire de la commune est tenu de saisir le conseil municipal pour qu'il prenne une décision de refus, sans attendre l'expiration de son mandat.
Une note préalable, de même nature à ne réaliser aucune autorisation à quelque titre que ce soit.

FAIT A GRANDLIEU
Le 31 Mars 1974
de la Mairie

Pas seulement
les carrières

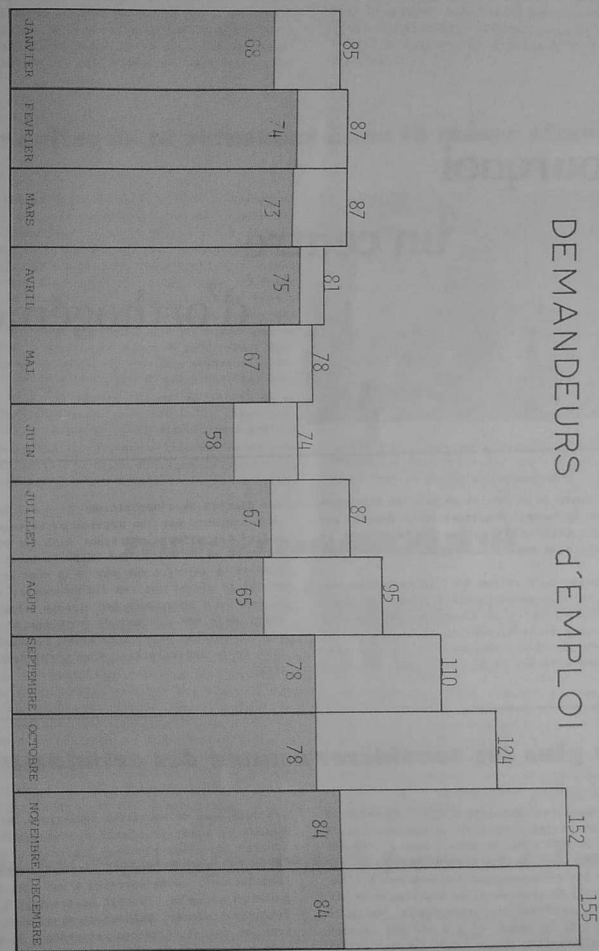
pas répondu. Le 26 Avril 1973, nous avons écrit au Service de l'Equipement pour lui demander de bien vouloir faire effectuer les formalités nécessaires afin que soit démonté le bâtiment. Ce service a adopté la même attitude que le carrier, il n'a pas répondu. Nous avons donc, le 24 Juin 1973, adressé une lettre au préfet en lui rappelant nos interventions restées sans réponses, tant auprès de M. GRATON que du Service de l'Equipement. Le préfet a fait sienne l'attitude des précédents, il n'a pas répondu lui non plus.

M. GRATON peut donc être tranquille ! On ne peut s'empêcher de comparer la bienveillance dont il bénéficie avec les tracasseries que les pouvoirs publics causent parfois aux petites gens sur des points de détail de la réglementation (ce ne sont pas les personnes qui ont eu l'occasion de faire construire qui nous contrediront).

Pas à l'inertie du carrier, soutenu en cela par les représentants de l'Etat, la commune a été contrainte d'engager une action en justice pour obtenir du P.D.G. qu'il respecte ses engagements. Compte tenu des délais nécessaires à l'obtention d'un jugement, ceci aura pour conséquence de doubler la durée du permis.

Espérons que d'ici là, il n'y aura pas d'accident. Si cela se produisait, il n'y aurait, comme à l'habitude, pas de responsable. A moins que ce ne soit la commune...

DEMANDEURS D'EMPLOI



Emploi

La montée du chômage

● Depuis de nombreux mois, les organisations syndicales de travailleurs n'ont cessé de déclarer "Si le gouvernement continue sa politique, il y aura un développement considérable du chômage".

Nous n'en sommes plus à parler au futur. Maintenant c'est fait, c'est sûr : nous sommes en pleine crise de l'emploi. Nous allons vers le million de chômeurs, un million d'hommes et de femmes qui désirent du travail et n'en trouvent pas. (Même si les statistiques officielles donnent un chiffre plus faible, car elles sont loin de recenser tous les chômeurs, notamment parmi les femmes, les jeunes, les immigrés).

Notre gouvernement n'a pas la volonté d'en sortir. Comme la plupart des gouvernements des pays capitalistes, il a choisi la montée du chômage pour obtenir un "refroidissement" de l'inflation. Choix absurde : dans tous les pays, cela conduit à une situation catastrophique de l'emploi, sans pour autant ralentir sérieusement les prix.

Pour redresser la situation, il faudrait

une volonté politique, et notamment celle d'affronter l'impérialisme américain et ses conséquences. La classe dirigeante de notre pays en est bien incapable.

Mais, même si elle en avait la volonté, elle n'a plus les moyens d'empêcher la crise. Même si le gouvernement entamait maintenant une politique de l'emploi, celle-ci n'aurait pas d'effet avant longtemps, car la production a commencé à baisser.

Le patronat et le gouvernement tentent d'accréditer l'idée que le chômage n'aurait pas de conséquences graves parce qu'il serait mieux indemnisé. Une indemnité d'attente a été créée à la suite de négociations avec les syndicats : elle garantit par périodes de 3 mois le maintien de 90 % du salaire aux travailleurs licenciés pour "motif économique".

Mais pour les organisations syndicales, ce n'est absolument pas suffisant. Avoir des chômeurs mieux indemnisés ne les intéresse pas si en même temps leur nombre augmente sans cesse, et s'il leur est de plus en plus difficile de trouver un emploi.

Une autre politique économique

Ce que souhaitent les familles ouvrières, c'est une politique économique qui se préoccupe de créer des emplois là où sont les hommes, dans toutes les régions.

Si l'on peut accepter que, dans certains cas, l'Etat vienne en aide aux entreprises en difficultés, cette aide doit être assortie d'un droit de regard de l'Etat et des représentants des travailleurs sur l'utilisation des deniers publics.

Nous sommes conscients que des conversions d'activités sont nécessaires, non seulement

pour les secteurs en crise, mais aussi pour certains secteurs sans utilité sociale. Elles doivent être prévues, planifiées longtemps à l'avance.

Ce que nous défendons, c'est le droit à l'emploi pour tous les travailleurs. Et si possible à un emploi utile à la collectivité.

Tout cela suppose, bien sûr, des réformes immédiates et aussi des changements plus profonds. C'est tout cela qu'il s'agit d'imposer tous les jours sur notre lieu de travail, dans nos organisations respectives.

Le chômage à Bouguenais

Le tableau fait apparaître, mois par mois, la comparaison du nombre de chômeurs entre l'année 1973 et l'année 1974.

On constate qu'à la fin de 1974, ce nombre a presque doublé par rapport à l'année précédente.

Encore faut-il signaler que bon nombre de jeunes qui ne peuvent prétendre aux indemnités de chômage ne sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi. Ces chiffres sont donc inférieurs à la réalité.



Pourquoi un centre d'orthogénie?

● Au cours de sa séance du mois de Septembre dernier le Conseil Municipal avait décidé, par le vote d'une subvention, de favoriser la création d'un centre intercommunal d'orthogénie.

Depuis, le problème de l'interruption volontaire de grossesse a été à l'ordre du jour. Il a fait l'objet de débats au Parlement à l'occasion de la discussion du projet de loi présenté par le Gouvernement. Le texte gouvernemental a obtenu la majorité grâce aux voix

des députés de l'opposition. Il a été largement combattu par les députés de la majorité malgré les efforts courageux déployés par le Ministre de la Santé, Mme VEIL. Au Sénat, les élus de la majorité ont adopté la même attitude. Si le projet est, en fin de compte, voté, il restera à promulguer les décrets d'application, mais des groupes de pression se sont déjà constitués pour faire échec à l'application de la nouvelle loi. Rien n'est donc acquis.

Ne plus les considérer comme des criminelles

Le débat parlementaire a été l'occasion de rappeler quelques vérités. L'application de la loi de 1920 a été un échec. Même à l'époque où les mesures les plus sévères étaient prises contre les personnes qui recouraient à l'interruption de grossesse, on n'a jamais pu enrayer la pratique des avortements. Selon le Ministre de la Santé, il y a 300 000 avortements clandestins chaque année (encore est-il probable que ce chiffre soit inférieur à la réalité). On considère que chaque jour une femme meurt des conséquences d'un avortement

praticé dans de mauvaises conditions. Si des femmes prennent le risque de condamnations sévères, si elles risquent leur santé, voire leur vie, ce n'est pas par simple "convenance personnelle", comme certains l'ont dit, mais parce qu'elles se trouvent confrontées à une détresse profonde. Malheureusement, nombreux sont les cas où certaines ont préféré le suicide à l'avortement. Il est donc temps de ne plus considérer ces femmes comme des criminelles mais comme des victimes.

Aujourd'hui, seules les femmes des milieux modestes subissent les rigueurs de la loi de 1920. Dans les milieux aisés, on est généralement mieux informé des moyens de la contraception. Si, malgré cela, il survient une grossesse que la femme ne se sent pas en mesure d'assumer, il existe dans les pays voisins des

cliniques qui sont prêtes à l'accueillir. Mais pour cela, il faut avoir de l'argent.

L'application de la nouvelle loi constituerait un progrès appréciable par rapport à la situation présente. Néanmoins, le projet de création d'un centre d'orthogénie demeure d'actualité.

Leur éviter de se retrouver dans la même situation

Est-il utile de rappeler que l'avortement doit toujours constituer l'ultime recours. Il est vécu pour ce qu'il est, c'est-à-dire un échec et il est généralement traumatisant pour celle qui y a recours. Mais quand on a acquis la conviction que, quoi qu'on fasse, la femme qui a décidé de se faire avorter le fera à n'importe quel prix, il vaut encore mieux que ce soit dans des conditions qui préservent sa santé. L'expérience a montré qu'il était inutile de la mettre au banc des accusés, le devoir de la société est de lui donner les conseils et les moyens qui lui éviteront de se trouver à nouveau dans une telle situation.

Là où la loi de 1920 a échoué, nous prétendons, par une politique d'information du couple, arriver à faire diminuer le nombre des avortements. A cet effet, le centre d'ortho-



génie peut jouer un grand rôle, il peut, en outre, pallier certaines des carences contenues dans le projet gouvernemental.

Pallier les carences de la loi

Celui-ci ne prévoit pas le remboursement par la Sécurité Sociale des interventions. Il persistera donc une certaine sélection par l'argent. La Sécurité Sociale n'intervenant pas, cet organisme n'aura aucun contrôle sur ces interventions et aucun moyen de s'assurer qu'une véritable information sera donnée sur les méthodes contraceptives. On peut craindre que des cliniques se spécialisent dans ces interventions. Dans certains pays étrangers, des officines qui spéculent sur la détresse des femmes se sont ainsi constituées pour en tirer profit. Il est évident que ce genre

d'établissement n'a aucun intérêt à faire l'éducation des "clientèles".

Les buts d'un centre d'orthogénie sont évidemment à l'opposé. Le centre sera géré par du personnel compétent, dont le but principal sera d'informer. Il est vrai que succédant à une longue période où l'information sur les méthodes de régulation des naissances et l'usage des moyens contraceptifs ont été découragés, il devra faire face à des demandes d'avortements. Nous pensons que ceux-ci diminueront rapidement à mesure que l'information sera largement répandue.

Une politique en faveur de la femme et de l'enfant

Nous n'osons pas dire que nous arriverons à la suppression totale des avortements ; nous sommes conscients que nos moyens sont modestes nous sommes également conscients que l'information et l'utilisation des méthodes de la contraception ne permettront pas à elles seules

d'obtenir un succès total. La lutte contre l'avortement nécessite la mise en place d'une politique qui reconnaisse le rôle social de la femme et de la mère, qui mette en place une véritable structure d'accueil de l'enfant -

ceci est encore plus vrai pour les enfants qui naissent victimes d'un handicap. Dans ce domaine, la politique de ceux qui nous gouvernent est un échec et il est permis d'être sceptique sur la réalisation des promesses qui ont été faites à l'occasion du débat parlementaire.

Nous essayons quant à nous, au niveau de la municipalité, avec nos moyens, de promouvoir une politique en faveur de la jeunesse, mais nous sommes parfaitement conscients de ses limites.

○ Notre député, M. MACQUET, a voté contre le projet de loi sur l'interruption de grossesse. "Par respect de la vie", a-t-il déclaré à la presse.

On ne peut s'empêcher de rappeler que le dernier numéro de son journal "Ma Circonscription" est un ardent plaidoyer en faveur de l'intervention du Général PINOCHET au CHILI. En un an ce général a fait assassiner des milliers de personnes.

Et, au lieu d'applaudir, M. MACQUET avait simplement réclamé qu'on les "laissât vivre", son attitude nous paraît aujourd'hui moins hypocrite.

Laissez les vivre

Informations C.E.P.A.L

STAGES DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT

● Les jeunes gens et les jeunes filles désirant participer à l'encadrement du centre aéré de la Ville-au-Denis, pendant la saison 1975, sont avisés qu'ils peuvent prendre connaissance des dates et des conditions de stage de formation et de perfectionnement, en s'adressant chez Mme BERNARD, 1, rue Louise Michel au Fougan de Mer - BOUGUENNAIS.

Les candidats sont priés de prendre contact assez rapidement, notamment ceux qui souhaitent faire leur stage au cours des vacances de février.

Il est rappelé qu'il faut avoir 17 ans révolus au moment du stage pour les moniteurs animateurs et 16 ans révolus pour les moniteurs assistants dont le nombre sera plus limité.

ETE 1975

● Les moniteurs et monitrices ayant assuré l'encadrement en 1974, désireux de faire acte de candidature pour l'été prochain, doivent se faire inscrire dès maintenant chez Mme BERNARD.

Services publics

Transports en commun

Vers la création d'un syndicat intercommunal des transports publics de l'agglomération nantaise

○ Est-ce le prélude à une prise en charge effective de ce service par la collectivité ?

Les modalités de transports en commun, parce qu'elles influent sur la vie des travailleurs, sont au premier rang des préoccupations d'une municipalité socialiste. Les conditions dans lesquelles s'effectuent le trajet domicile-travail, les difficultés que rencontrent les familles de la périphérie nantaise pour gagner le centre de la ville sont des problèmes qu'une collectivité consciente de ses responsabilités se doit de résoudre. C'est pourquoi le projet de création d'un syndicat intercommunal des transports publics de l'agglomération nantaise a bénéficié d'emblée d'un préjugé favorable de la part de la municipalité de BOUGUENNAIS. Toutefois, au stade actuel de l'étude, il convient d'être prudent car il est difficile de donner un avis motivé sur un projet qui à bien des égards reste encore flou.

Actuellement, la ville de NANTES et quelques communes de la périphérie sont desservies par la compagnie Nantaise des Transports en Commun (C.N.T.C.) avec laquelle la ville de NANTES a passé un contrat de concession venant à expiration à la fin de l'année. Les autres communes de l'agglomération, dont BOUGUENNAIS, sont desservies par des transporteurs privés.

Trois éléments militent en faveur de la constitution de ce syndicat :

- L'échéance du contrat avec la C.N.T.C. et le désir de la ville de NANTES de l'étendre à toutes les communes limitrophes afin de répartir plus équitablement la charge financière qu'elle supporte seule actuellement ;

- La taxe de transport à laquelle sont maintenant assujetties les entreprises dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. (NANTES compte 270 000 habitants.)

- Le problème des transports collectifs ne peut être convenablement résolu qu'à l'échelon d'une agglomération ce qui suppose, en ce qui concerne l'étude et la réalisation, un regroupement des communes intéressées.



Mais peut-on se regrouper sans risque, si l'on n'a pas une conception commune et une vision claire de l'objectif poursuivi.

- S'agit-il, pour la collectivité, d'aider les compagnies privées à équilibrer leur budget par le versement d'une subvention sans contrepartie, notamment en ce qui concerne la qualité du service rendu aux usagers.

- S'agit-il essentiellement de régler le problème "nantais" de la C.N.T.C., ou bien au contraire, s'agit-il d'inclure ce projet dans une étude plus vaste qui aurait pour objectif la réalisation d'un réseau de transport en site propre adapté à notre agglomération et à son développement futur. Cette proposition n'est pas utopique, un projet de "métro nantais" a été étudié par la S.N.C.F., à partir du réseau existant.

- S'agit-il enfin et en tout état de cause, de créer un véritable service public avec participation des usagers à la gestion, soit sous forme d'une société d'économie mixte dans laquelle la collectivité aurait la majorité, soit, ce qui serait la meilleure solution en régie directe, la collectivité assurant à elle seule la gestion du service sans l'aide des capitaux du secteur privé ?

Autant de questions importantes qui appellent des réponses claires et précises, sans lesquelles les conseillers municipaux ne pourront pas se prononcer.

Social

Equipements

Notre projet de crèche familiale (suite)

Parents, ceci vous concerne

Dans le bulletin municipal n° 14 d'octobre 1974, nous vous informions sur le projet d'implantation d'une crèche familiale à BOUGUENAIS. Nous vous présentions ce qu'est une crèche familiale et quel en est son fonctionnement.

Une étude a été effectuée et elle révèle le nombre total d'enfants âgés de 0 à 3 ans, la situation de ces enfants dans la commune. Mais il est bien évident que toutes les familles ayant des bambins de 0 à 3 ans ne se sentent pas toutes concernées par ce projet, car, soit la maman reste au foyer et a tout loisir de s'occuper de ses enfants, soit une voisine ou parente garde déjà les enfants.

La personne habilitée à garder vos enfants pourrait continuer à le faire tout en devenant

gardienne agréée municipale.

Quant à vous, parents, vous pourriez prétendre à trois allocations :

- allocation employeur
- allocation légale C.A.F. (jusqu'à 242,05F par mois. Le plafond des ressources - revenu net imposable - étant pour un ménage 22 160 + 5 540 par enfant à charge)
- allocation extra-légale C.A.F.

Votre participation aux frais serait proportionnelle à vos ressources et il ne faut pas oublier que la commune prendra à sa charge une large part de frais.

Une surveillance médicale rigoureuse de vos enfants serait garantie par une puéricultrice.

L'étude se poursuit

L'étude du projet de crèche à domicile que nous avons évoqué dans les bulletins municipaux précédents, se poursuit.

Les services de la Mairie ont procédé à un recensement démographique, en fonction des éléments d'information en leur possession.

Au 15 Septembre 1974, 588 enfants sont âgés de 0 à 3 ans.

À la même date, 494 familles ont un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 3 ans. Sur le nombre de ces familles, 180 perçoivent deux salaires.

suite page 33 →

Commune de BOUGUENAIS
(Loire-Atlantique)

Si vous êtes intéressés par ce projet, veuillez, s'il-vous-plait, remplir le questionnaire afin de nous aider à mieux connaître vos besoins et de ce fait, mieux vous servir.

IMPLANTATION D'UNE CRECHE FAMILIALE Enquête - Sondage

Dans le bulletin municipal n° 14 nous vous avons présenté notre projet consistant à créer une crèche familiale à Bouguenais. La Municipalité a décidé de lancer une enquête auprès de ses habitants en vue de mieux connaître leurs besoins en matière de garde d'enfants.

Les familles intéressées sont instamment invitées à vouloir bien répondre au questionnaire suivant, afin que l'Administration Communale réalise un équipement conforme à leurs désirs.

ETAT-CIVIL

NOM (facultatif) _____

Age : vous vous situez dans la tranche d'âge ci-après (1)

- 18 - 25 ans
- 25 - 30 ans
- 30 - 35 ans
- 35 - 40 ans
- 40 - 45 ans
- 45 - 50 ans

.../...

Adresse : Quartier _____
 N° _____ Nom de la rue _____
 (facultatif)

SITUATION DE FAMILLE (1)

célibataire marié veuf divorcé

Nombre total d'enfants _____

Nombre d'enfants ayant 0 à 3 ans _____

Profession du père _____

Profession de la mère _____

Faites-vous déjà garder { votre enfants ? : (1)
 vos
 oui non

Si oui est-ce par : (1)

1 gardienne agréée une voisine une parente

Seriez-vous intéressés par une crèche familiale ? (1)

oui non

Préfèreriez-vous que la gardienne de votre (vos) enfant se situe près de votre lieu d'habitation ?

oui non

Si non dans quel secteur ? _____

Suggestions : _____

(1) cocher la case correspondante.

Le présent imprimé doit être déposé, soit dans la boîte aux lettres du centre médico-social des Couëts, soit dans la boîte aux lettres de la Mairie de Bouguenais, ceci avant le 31 Janvier 1975 - Merci d'avance -

15 FEV. 1975

Situation géographique des familles

6 secteurs ont été déterminés sur tout le territoire de la commune, afin d'essayer de rechercher où se situait la plus grande concentration d'enfants âgés de 0 à 3 ans.

Ces secteurs sont les suivants :

1 - Le Bourg :	105 enfants,
2 - Cité Beauvoir :	32 "
3 - Les Côteaux :	46 "
4 - La Bastille - Le Bourneau :	34 "
5 - Les Couëts :	56 "
6 - Les Landes - Les Rouleaux :	39 "

Les familles recensées en dehors de ces secteurs représentent 276 enfants.

De cette première approche démographique, on pourrait estimer qu'il est nécessaire d'in-

planter deux locaux pour l'accueil des gardiennes et des enfants.

Ces locaux comporteraient un secrétariat permettant une surveillance médicale des enfants confiés à la crèche familiale. L'un des locaux pourrait se situer au Bourg de BOUGUENAIS et y seraient reçus les familles et les enfants des secteurs 1 et 2, Bourg et cité de Beauvoir.

L'autre local se situerait aux Couëts pour les enfants et familles des secteurs Bastille, Bourneau, les Couëts, les Landes et les Rouleaux.

Le secteur très excentré des Côteaux pose, à lui seul, un problème particulier.

Le coût de l'opération



Il est procédé actuellement à une étude financière de l'opération, laquelle s'appuie sur les expériences réalisées à NANTES, SAINT-HERBLAIN et SAINT-SEBASTIEN.

Cette étude financière est en cours. Dès que celle-ci sera un peu plus avancée, nous pourrons la communiquer.

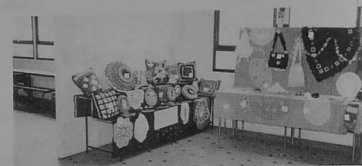
La mise en place de ce nouveau service crèche familiale, entraîne bien sûr, non seulement des dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel essentiellement : rémunération des gardiennes), mais également des dépenses d'investissement, tel que l'aménagement des locaux susceptibles de recevoir le secrétariat de cette crèche familiale, avec son personnel permanent (agent administratif et puéricultrice).

L'exposition vente du club

● Les 7 et 8 Décembre, les membres du Club du 3^{eme} Age de BOUGUENAI-S-LES COUËTS ont réalisé une exposition-vente de leurs travaux dans le local du centre médico-social de la rue de la Chapelle, avec une présentation d'un goût très sûr réalisée par les animatrices du club.

La réussite exceptionnelle de cette exposition a été une grande joie pour les personnes âgées, les récompensant des heures laborieuses passées à figurer leurs oeuvres.

Les visiteurs, extrêmement nombreux, qui sont venus, ont été frappés de la beauté et du fini des objets exposés. Cela montrait que nos anciens ont encore de bons yeux et des doigts agiles, car tout était de qualité. Il est impossible d'énumérer tout ce qu'on a trouvé à cette exposition.



Côté dames : coussins, napperons, lainages, broderies diverses, châles, écharpes, chaussons, layette, pouées habillées, etc...

Côté messieurs : objets en bois tourné, en fer forgé, pyrogravure, table, petites chaises, brochette, tous les genres étaient représentés.

Il aurait fallu multiplier par cinq ou par dix certains objets pour satisfaire tout le monde.

Les anciens disent un grand merci aux animatrices qui les ont aidés à réaliser cette exposition, ainsi qu'aux acheteurs, Monsieur le Maire en tête.

Encouragés par cette réussite, c'est avec un enthousiasme digne des jeunes que les membres du Club vont se remettre au travail pour préparer la prochaine exposition-vente du mois de Mai 1975. Amateurs de jolies choses fabriquées à l'ancienne, nous espérons vous revoir à cette occasion.



CLUB DU 3^{eme} AGE : Jours de fonctionnement - Aux Couëts (Centre Médico, rue de la Chapelle) les 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois - Au Bourg (salle de la Mairie) les 2^e et 4^e jeudi de chaque mois, à partir de 14 H 30.

Le repas de fin d'année



Le 27 Décembre, le B.A.S. recevait dans les locaux du centre aéré de la Ville-au-Denis, pour le traditionnel repas de fin d'année. Quelques 260 anciens ont répondu à cette invitation et ont été transportés dans nos cars communaux.

La journée s'est passée dans la bonne humeur, aux accents d'un accordéon, le repas préparé avec beaucoup de soin et servi par le personnel des restaurants scolaires.

Un grand merci à tous ceux qui ont travaillé à préparer cette journée pour qu'elle soit réussie.



INFORMATIONS

Le conseil municipal Son fonctionnement

● Sous quelle forme interviennent les décisions du Conseil Municipal ?
Quelle est la force de ces décisions ?
Ce sont là questions qui, tout naturellement, viennent à l'esprit lorsqu'on parle d'administration communale.

Règles générales

Les réponses à ces questions se trouvent dans le Code Municipal (véritable charte des communes de FRANCE, ainsi que nous l'avons vu dans notre dernière rubrique) et nous allons tenter de les résumer rapidement.

Tout d'abord, il faut savoir que le Conseil Municipal est présidé par le Maire, ou celui qui le remplace ; que ce président a la police de l'assemblée et, comme tel, peut faire expulser de l'auditoire, ou arrêter, tout individu qui trouble l'ordre ; qu'il a voix prépondérante aux délibérations, sauf lorsqu'il s'agit d'un vote à bulletin secret.

Reunions du conseil

Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation du Maire, adressée aux conseillers municipaux,

par écrit et à domicile, trois jours francs minimum avant celui de la réunion. En outre, le Maire est tenu de convoquer le conseil, dans un délai de 30 jours, sur demande motivée des autorités préfectorales, ou celle d'au moins la moitié des membres en exercice du conseil municipal.

Pour que les décisions du conseil, appelées "délibérations", soient valables, il faut entre autres conditions :

- que le "quorum" soit atteint, c'est-à-dire que la moitié plus un de ses membres en exercice soient en séance ;
- que la décision ait été prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, c'est-à-dire des votes reconnus valables (un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir de voter en son nom).

Le Conseil Municipal, dont les séances sont publiques - sauf décision prise par assis et levé de se réunir en comité secret - a trois possibilités de vote : à main levée, par assis et levé et au bulletin secret.

Commissions

Des commissions, présidées de droit par le Maire, peuvent être formées pour étude de questions ou problèmes divers, préalablement à leur présentation au Conseil pour décision.

A Bouguenais

Evidemment, ces règles légales sont respectées à BOUGUENAIS, mais l'Equipe Nouvelle qui avait promis, lors de la campagne électorale, d'associer la population aux décisions prises, a démocratisé au maximum la gestion de notre commune.

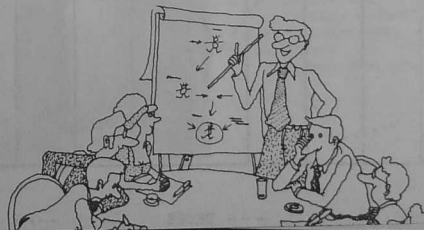
Au lendemain même des élections de 1971, des commissions ont été constituées, au nombre de six :

- FINANCES
- AFFAIRES SOCIALES
- AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES & SPORTIVES
- PERSONNEL
- INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES
- URBANISME ET VOIRIE

Ces commissions sont à caractère extra-municipal (sauf celle du personnel), c'est-à-dire que toutes les personnes intéressées, soit pour l'ensemble de l'administration de la commune, soit plus particulièrement pour une partie de celle-ci, peuvent manifester par lettre ou inscription en Mairie, leur intention de participer à ces commissions ou certaines d'entre elles, elles sont alors régulièrement convoquées et peuvent librement et valablement faire connaître leur point de vue sur les questions ou les problèmes à l'étude.

Intervention du public aux seances du conseil

La plus grande innovation en matière de participation de la population à la gestion des affaires communales, réside dans le fait que pour chaque question traitée en séance du Conseil Municipal, la parole est donnée au public lors d'une suspension de séance au cours de laquelle la discussion s'instaure entre les membres de l'auditoire le désirant et ceux du Conseil Municipal. La séance reprend, après nouvelle discussion au sein du conseil s'il y a lieu, celui-ci passe au vote.



Si l'on en juge par le nombre de personnes assistant aux réunions du Conseil et des interventions de ces personnes, cette façon de faire semble particulièrement appréciée des Bouguenaisiens.

Reunions de quartier

Mais l'équipe municipale a jugé insuffisants ces contacts en commissions et en réunions plénières. Estimant que certains administrés auraient hésité à venir s'exprimer en public à la Mairie alors que peut-être ils pourraient avoir des idées à mettre, des réunions publiques de quartier ont été organisées, des résultats desquelles le conseil municipal a pu tenir compte.

Diffusion de l'information

A l'intérieur du conseil, l'information est largement diffusée : qu'il s'agisse des conseils hebdomadaires d'administration auxquels assistent les membres de la municipalité et les conseillers municipaux qui le désirent, des commissions internes ou extra-municipales, des comptes rendus sont faits et aussitôt diffusés à tous les intéressés.

Egalement le Bulletin Municipal apporte, tous les trois mois, au sein de chaque famille des comptes rendus des décisions du Conseil Municipal, abrégés certes, mais destinés à sensibiliser nos compatriotes sur les questions municipales et à provoquer des réactions favorables ou contraires.

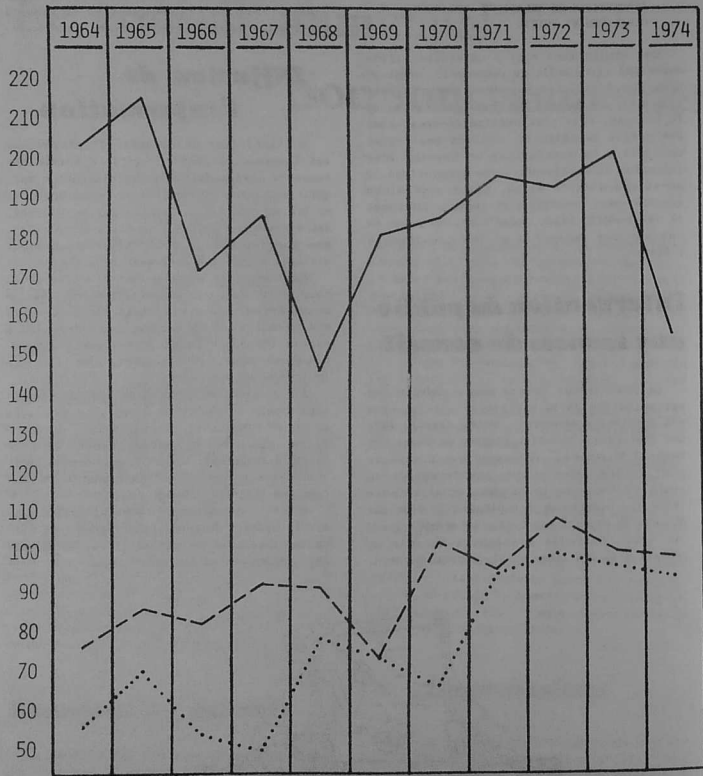
Ainsi, grâce à ces commissions, à la facilité donnée au public de s'exprimer en séance du Conseil Municipal, aux réunions de quartiers, aux comptes rendus insérés dans le Bulletin Municipal, chaque Bouguenaisien peut, s'il le veut, participer largement à la gestion des intérêts communs.

Voilà ce qu'on peut dire en si peu de mots sur le travail du conseil municipal ; la prochaine fois nous verrons la force des délibérations des assemblées municipales.

Bouguenais Evolution Démographique

Le chiffre de population à BOUGUENAIS est passé en 10 ans de 9 000 à 12 500 habitants, soit une progression relativement lente qui devrait être confirmée par le recensement général de population de 1975.

Par ailleurs, comme les diagrammes ci-dessous le démontrent, le nombre des naissances dépasse largement le chiffre des décès (En 1973, pour 101 décès on enregistrait 205 naissances).



Loisirs

Jeunes

La Maison de jeunes



Depuis sa réouverture pour la saison 74-75, le premier trimestre de la Maison des Jeunes a été chargé. Sur le plan interne, reprise des activités : théâtre, guitare, photo et un nouveau groupe d'expression corporelle. Voici un bref rappel des horaires :

MARDI : guitare - théâtre - 20 H à 22 H
JEUDI : théâtre - photo - 20 H à 22 H
SAMEDI : activités libres, guitare, photo, émaux, etc...



De plus, tout au long de ce premier trimestre, les jeunes guitaristes ont remis à neuf leur local en le tapissant de couleurs chaudes. Puis tous ensemble, nous avons entrepris la rénovation de notre salle de veillées. La cheminée (élément important de la veillée, du contact) refaite par nous, nous a permis de passer une charmante soirée de NOËL (grillades, etc...).

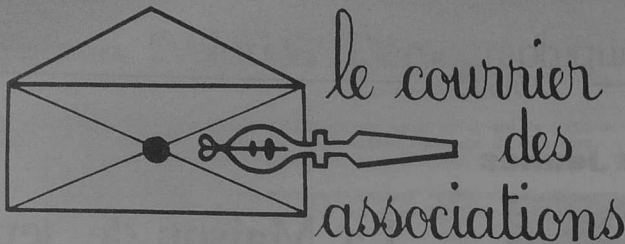
N'oublions pas qu'avec le C.A.S. CHEVIRE, la Maison des Jeunes a permis aux Bouguenaisiens d'accueillir MOULOUDI - une soirée exceptionnelle de 500 personnes, un Beaulieu archi-plein. Quel souvenir !

Dans nos réalisations futures, un aquarium géant, 600 litres, avec récréation de la faune et de la flore sous-marines dont voici une photo. Nous inaugurerons cet aquarium en Février avec une expo-photo sur le thème de la mer.

Souhaitons que ce deuxième trimestre démarre dans les meilleures conditions et que nous puissions répondre aux nombreuses demandes qui nous parviennent de partout, des adultes notamment.

Bonne année à tous .





le courrier
des
associations



PARTI SOCIALISTE

PLUS QUE JAMAIS

LE PROGRAMME COMMUN

En cette période de luttes revendicatives, le Parti Socialiste, aux côtés de la classe ouvrière, réaffirme que seule la stratégie du Programme Commun de Gouvernement est capable d'amener un changement démocratique.

A l'heure où la classe ouvrière se trouve confrontée à de nombreux problèmes : licenciements, baisse du pouvoir d'achat, conditions de travail, insécurité d'emploi, etc... la situation est claire et nette : une lutte, classe contre classe est entreprise en FRANCE et plus particulièrement dans notre département où l'on est à brader aux sociétés multinationales et à saboter des secteurs industriels entiers, suivant un plan bien établi et déjà entrepris sous le gouvernement POMPIDOU avec le découpage des régions amenant la séparation historique et économique de la Loire-Atlantique et de la Bretagne.

Sachant qu'une grande partie de l'Industrie lourde se trouve dans notre département ; économiquement la mort de ces industries signifie la fin de la Bretagne et nous comprenons aisément la tactique du pouvoir qui a été appliquée depuis de longues années.

Comment passer sous silence les milliers de jeunes Bretons qui, sans espoir de travail dans leur région, s'expatrient, allant grossir dans des foyers les rangs des jeunes travailleurs, comme dans la région Parisienne, le Nord ou FOS.

Veut-on faire de la Bretagne un désert, où seule l'armée aura droit de cité, ainsi que quelques privilégiés ? La question est posée, aux travailleurs de répondre.

Comment nos Maires, privés de l'injuste mais non négligeable patente, pourront-ils entreprendre la modernisation, l'équipement de leur commune, sans grever, voir "étrangler" leurs contribuables par des impôts de plus en plus injustes.

Avec les solutions qu'apporte le Programme Commun de Gouvernement, la gauche a raison de croire en sa victoire, maintenant possible. L'union entre les Socialistes, les Communistes et les Radicaux de Gauche a pris, dans la conscience populaire, valeur de SYMBOLE.

Même certains qui, hier étaient hostiles au Programme Commun, aujourd'hui tentent de se rapprocher et saluent l'aspect positif de l'Unité réalisée entre les trois partis de gauche.

L'opinion publique comprend maintenant que la période difficile que traverse le capitalisme est le résultat de ses contradictions.

Les sociétés multinationales et plus précisément les "majors" pétroliers se donnent les moyens (en créant la soi-disant pénurie) de poursuivre leur "juteuse activité", en oppressant de plus en plus la classe laborieuse des plus démunis.

Qu'importe les souffrances des travailleurs et les bouleversements chez les peuples, leur unique souci étant que se perpétuent les puissances de l'argent.

Voilà ce qui guide notre démarche : une nécessaire recherche pour l'unité des Socialistes basée sur l'existence d'un seul et grand Parti Socialiste. Le Programme Commun de la gauche unie préconise une réponse cohérente et socialiste aux problèmes de notre temps.

La situation de crise actuelle doit nous conduire, non à être plus timorés, mais au contraire à nous montrer plus exigeants, non à atténuer les propositions du Programme Commun, mais à les préciser, à les garantir plus fortement.

Le mérite du Programme Commun de gouvernement de la gauche est justement de donner cohérence à l'ensemble des premières transformations structurelles de notre société, en même temps qu'il prévoit d'organiser une meilleure utilisation et une plus juste répartition des richesses nationales, il vise à desserrer l'étreinte de la domination capitaliste de monopole sur la vie de la Nation et à créer les coordinations de la démocratisation, dans les entreprises et dans la cité, de la vie économique et politique après en avoir défini les conditions.

Treize millions de Français savent que quelque chose s'est passé à gauche. Voilà où réside le changement.

Parti Socialiste

SECTION DE BOUGUENNAIS

42 la qualité de l'union de la gauche

L'union de la gauche, les 49 % qui ont voté pour elle en mai 1974 l'ont fait parce qu'ils y croyaient, parce qu'ils voyaient sans nuages. Maintenant, au lieu de cela, on voit les communistes et les socialistes se faire mutuellement des reproches. Comment, dans ces conditions, l'union de la gauche pourrait-elle inspirer confiance ? Ne va-t-elle pas perdre au lieu de gagner en influence ? Pourquoi étaler au grand jour ces divergences ?

Pour répondre à ces questions, il convient d'abord de se demander si la division est naturelle, si elle est fatale.

De toute évidence les ouvriers ont rigoureusement les mêmes intérêts : pourquoi ne sont-ils pas toujours rassemblés ? Entre la classe ouvrière et les autres salariés, la concordance des intérêts, des aspirations, des idées est de plus en plus forte : d'où vient que leur réunion s'effectue trop lentement ? La classe ouvrière, les salariés, les classes moyennes souffrent tous de la domination de la grande bourgeoisie : pourquoi ne s'unissent-ils pas d'emblée et comme par instinct pour accomplir ensemble les changements qui leur sont nécessaires ?

A notre époque, plus encore qu'auparavant, les féodaux de la finance parviennent à se maintenir au pouvoir avant tout en jouant de la division, en dressant les uns contre les autres, en cachant au peuple ce qui lui est commun pour insister sur les apparences ou les préjugés qui le fractionnent.

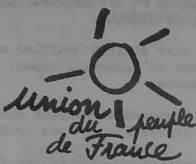
LE DEBAT

La division n'est pas naturelle : elle est le résultat de la domination et de l'action de la grande bourgeoisie.

Propagande constante, ouverte ou insidieuse ; emploi répété de l'anticommunisme et de l'antisoviétisme, dissimulation des faits, des données réelles d'une situation ; utilisation de préventions ancestrales et artificielles ; parfois miettes accordées à certains pour les séparer d'autres : c'est tout cela à la fois ou tour à tour que font les Poniatowski, les Giscard d'Estaing, les Lecanuet, trop souvent aidés par des Bergeron. Comme d'autres avant eux.

Le passage d'une génération à l'autre, le renouvellement du salariat, l'entrée parmi les ouvriers d'éléments issus d'autres milieux, la très rapide évolution du monde qui crée des situations inattendues et surprenantes pour le grand public facilitent l'entreprise permanente de division. Tout cela freine la transmission et l'assimilation des leçons de l'histoire. Tout cela retarde la prise de conscience, le progrès des idées essentielles, la réflexion sur l'expérience vécue par chacun.

Placée depuis plus d'un demi-siècle devant l'existence et la lutte d'un parti révolutionnaire d'avant-garde, la bourgeoisie française — française par l'état civil — a acquis dans le maniement de ses diverses armes une habileté exceptionnelle. La manière dont Giscard d'Estaing a drainé la volonté de changement d'une partie des Français le montre.



P
C
F



PCF

QUESTIONS D'AUJOUR-D'HUI

LUTTER POUR L'UNION

Si j'insiste — mais trop vite — sur ces considérations, c'est pour rappeler que l'union des forces populaires n'est pas automatique. Il est nécessaire de la construire. C'est long, compliqué, difficile. Il faut parfois recommencer. Et l'on ne parvient à une union solide que par la lutte, une lutte acharnée, quotidienne, violente qui embrasse toute la vie de la société.

Lutte contre qui ? Contre la grande bourgeoisie, évidemment, contre la réaction au visage changeant bien que de plus en plus reconnaissable. Contre les idées répandues par la grande bourgeoisie, contre ses manœuvres politiques, ses campagnes, ses actes, ses astuces. Sur tous les terrains à la fois car il n'y

a pas d'oasis, d'île de paix. Mouvements revendicatifs, affrontements philosophiques, politiques : tout se tient en dernière analyse.

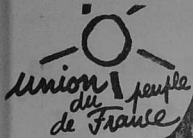
De plus, à notre époque et bien plus qu'en 1936 et à la Libération le débat, la discussion loyale et franche — pour unir — sont nécessaires dans les mouvements démocratiques. Pour deux raisons au moins, à mes yeux, capitales.

La première est que le mouvement populaire actuel entraîne des millions d'hommes et de femmes, près de la moitié de la nation. Il en entraînera plus, bien plus, en devenant largement majoritaire. Croire que nous pourrions d'emblée être tous d'accord sur tout tiendrait du rêve. A l'intérieur du rassemblement démocratique aussi, la diversité et l'émulation sont fécondes dès lors qu'elles servent à atteindre les buts communs.

La seconde raison tient à l'enjeu. Le Programme commun — quand il sera appliqué — limitera considérablement la domination des féodaux de la finance sur notre pays. Les réformes qu'il propose sont précises, limitées. Elles ne comportent aucun « engrenage ». Mais elles ont une immense portée et transformeraient notablement la France.

Pour conclure ce contrat avec la grande majorité de la nation, pour l'appliquer ensuite, il est normal qu'il y ait discussion, échange d'idées, dialogue, recherche permanente et contradictoire de la vérité politique et sociale, de la position juste. Quand on convie la France à créer une démocratie nouvelle, la France à la longue et tumultueuse histoire, la France tellement diverse, la discussion ne peut pas ne pas être ardente.

Sommes-nous loin de la question posée ? Pas du tout ?



Le petit livre vert « Les communistes proposent », le numéro spécial de l'H.D. distribué à huit millions d'exemplaires : deux des outils de la grande campagne d'information du P.C.F. Diffusés ici aux portes d'une usine de Corbeil.

AUJOURD'HUI

Si la moindre divergence était montée en épingle, commentée, étalée, nous n'en finirions pas. Les petits boutons deviennent des plaies si on les irrite...

Mais si la divergence est sérieuse, si elle porte sur des affaires essentielles, alors, pour unir, il faut en discuter au grand jour, devant l'opinion publique, devant le peuple juge et souverain.

C'est le cas à présent. Personne ne désire faire « plier » nos camarades socialistes — et les « plier » à quoi, du reste ? —. Is la grande bourgeoisie envisage de faire plier la gauche à la gestion de ses affaires. Elle travaille à briser l'union en affaiblissant le Parti communiste.

A cette offensive — dont Poniatowski a montré jusqu'où elle peut aller — la réponse commune doit être le combat. Combat contre le pouvoir réactionnaire. Combat pour le Programme commun. Combat pour faire reculer l'adversaire grâce à l'action commune quotidienne.

Par-là nous donnerons confiance ; par-là nous gagnerons tous en influence.

Il est profondément vrai que, si la gauche a réuni 49 % des suffrages, elle le doit à son union et à la clarté de son programme. Il est profondément vrai qu'elle inspirera confiance en s'en tenant fermement aux méthodes politiques qui l'ont menée au succès du 19 mai.

Rien ne doit laisser croire que l'on pourrait prêter le flanc à l'offensive de la grande bourgeoisie. Rien ne doit laisser croire que le Programme commun ses principes, son orientation, pourraient être abandonnés en chemin. Pour gagner la majorité, la gauche doit mener l'action commune, affirmer ses objectifs et son programme ; bref, montrer à chaque travailleur, à chaque Française et à chaque Français qu'elle tiendra ses engagements, tous ses engagements si le peuple lui confie le mandat, la charge, lourde mais exaltante, d'acheminer la France vers le progrès.

Tel est en résumé le sens du débat que le Parti communiste a engagé avec le Parti socialiste. Sans esprit polémique. Sans excès de langage, calmement, posément. Pour unir mieux et plus solidement.

Que ce débat soit public est nécessaire. La lutte des démocrates — une longue lutte que le Parti communiste mène seul pendant des années — la lutte des démocrates renforcera l'union de la gauche à un point tel que la victoire de demain fera du Programme commun la couleur de notre vie quotidienne.

Laurent SALINI.

P.C.F.

CELLULE L.BALE G. JAMET BOUGUENAI'S

Les familles
& la rentrée

Asf

à qui sert la
sécurité sociale ?

Commentation possible du 6^e plan
25 % quittent l'école à 16 ans (fin de la scolarité obligatoire)
40 % quittent l'école à 18 ans (fin du second cycle court)
15 % quittent l'école à 19 ans (fin du second cycle long)
20 % quittent l'école accédant au supérieur

Association Syndicale des Familles

vous présente

LE MAGAZINE DE LA FAMILLE MODERNE
nous

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Lorsque vous recevrez ce magazine, vous serez invité à participer à la vie de l'Association.
— Avant toute discussion et décision.
— Ediger de lui qu'il vous présente d'abord sa :
CARTE PREFECTORALE D'IDENTITE PROFESSIONNELLE (C.I.P.)
— En cas de non possession de cette carte, refuser d'accepter le magazine.



LE MAGAZINE DE LA FAMILLE MODERNE
nous

Ce magazine a été créé pour vous

SES ENQUETES

nous

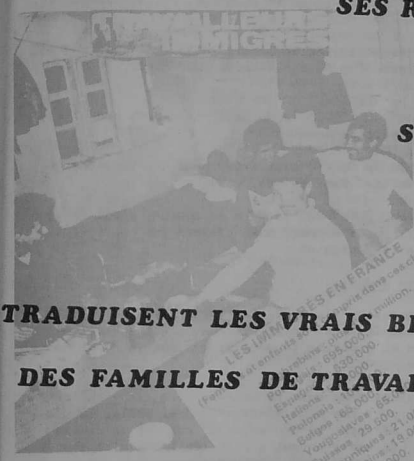
SES REPORTAGES

3
age



SES RUBRIQUES

SES PAGES PRATIQUES



TRADUISENT LES VRAIS BESOINS ET ASPIRATIONS
DES FAMILLES DE TRAVAILLEURS

SOUSCRIVEZ UN ABONNEMENT

HALTE A LA POLLUTION

Les sept grandes nuisances

- La pollution de l'eau.
- La pollution de l'air.
- Le bruit.
- L'accumulation des déchets.
- La disparition des espaces verts.
- L'entassement des hommes.
- L'éloignement de la nature.

LE MAGAZINE DE LA FAMILLE MODERNE
nous

un an : 13f.

Nom _____
Prénom _____
Rue _____ N° _____
Dpt _____ Ville _____
Date _____ Signature _____

A découper et à retourner à
C.S.F. 54 bd Garibaldi
Paris 15^e

Veuillez m'abonner pour 1 an (5 N°) à « NOUS » le magazine de la famille.
Je vous régle 13 F par mandat C.B. C.C.P. ci-joint à l'ordre de C.S.F.
C.C.P. 4684 15 Paris

le beaulieu

BILAN et PROJET

Avant de dresser l'éventail de ses projets pour la nouvelle saison cinématographique, l'équipe du "BEAULIEU" présente un rapide bilan de l'année passée, éclairé de quelques commentaires.

Dans le domaine des enfants :

"Tintin et le lac aux requins" a été le grand champion, toutes catégories, de l'année 73/74.

Ont été également sélectionnés et appréciés : "Les 101 Dalmatiens" - "L'Apprentie Sorcière" - "Le Petit Poucet" - "Blanche-Neige" et "Nanou, Fils de la Jungle".

Pour 74/75 : "Un petit Indien" et "Mélodie du Sud", tous deux produits par Walt Disney, ont déjà connu leur part de succès.

"Tintin et le Temple du Soleil" est prévu pour les vacances de Février, et "Astérix le Gaulois" pour celles de Pâques.

Le célèbre "Robin des Bois" qui sort en ce moment, étant "bloqué" pendant six mois par les circuits commerciaux, passera sur notre écran aux prochaines vacances de la Toussaint.

Dans le domaine des Jeunes :

En dehors des westerns qu'ils apprécient généralement, le film "Challenge One", sur les compétitions motocyclistes, a été spécialement programmé à leur intention et a obtenu le même succès que le "Continental Circus" l'année précédente.

Dans le programme des prochaines semaines, un nouveau film a été choisi pour les Jeunes. Il s'agit de "Charlie et ses deux Nénettes". Joël SERIA, le réalisateur de ce film, est l'un de ces cinéastes "au ton nouveau" sur qui le cinéma français fonde ses espoirs. C'est d'une manière tout à fait réaliste qu'il aborde les problèmes actuels des Jeunes. Nous pensons qu'il leur plaira.

Dans le domaine des Adultes :

Suite à l'enquête lancée en Février dans toutes les salles familiales de l'Ouest, pour laquelle nous avons obtenu, à BOUGUENAIS, 150 réponses, nous constatons dans le programme de cette saison un plus grand nombre de films comiques, qui semblent répondre au désir du public. Si certains d'entre eux sont sans prétention, plusieurs présentent de réelles qualités.

Nous soulignerons surtout l'importance des films "qui ont quelque chose à dire", et que le "BEAULIEU" a la chance de pouvoir passer. Des communes limitrophes, les gens n'hésitent pas à venir ici pour voir ces films qui ne sont malheureusement pas acceptés par toutes les salles. Citons : "Avoir 20 ans dans Les Aurès" - "Une infinie tendresse" - "Jeux Interdits" - "Le Sel de la Terre" - "R.A.S." - "Il ne suffit plus de prier". Un débat très intéressant en suivit la projection, à la satisfaction des spectateurs.



Sont déjà passés depuis la rentrée : "Lacombe Lucien" et "Cria et Chuchotements". Puis, à l'occasion de la journée mondiale des moyens de communication sociale, nous aurons "La Conversation Secrète" (Palme d'Or au festival de Cannes 1974), dont le sujet est en réalité celui des écoutes clandestines qui empêchent toute vie privée...

Viendront ensuite : "Les Violons du Bal" de Michel Drach et Marie-José Nat (réalisateurs de "Elise et la vraie vie"), "Antoine et Sébastien" sur les relations père-fils, "La femme de Jean" qui ouvrira une série sur la FEMME. Et enfin "RAK" (mot russe qui signifie : cancer), dont le sujet essentiel est le suivant : Doit-on dire la vérité à un malade ? Ce film met en cause, à la fois, l'entourage du malade, mais aussi le corps médical. Nous reviendrons, en temps opportun sur cette oeuvre réalisée par Charles BELMONT (auteur de "Histoire d'A").

Dans le domaine des projets :

Nous avons pensé qu'une catégorie de personnes était généralement délaissée, par rapport au cinéma : le troisième âge. Aussi, à leur intention, nous envisageons des séances spéciales, en semaine, à prix réduit, qui pourraient rentrer dans le cadre de leurs loisirs. "Le vieil homme et l'enfant", film admirable avec Michel SIMON, étant prévu fin Janvier, nous envisageons une séance "3ème âge". Peut-être pourrions-nous obtenir par la suite "Le Viager" ou d'autres réalisations répondant au désir des personnes âgées.

Enfin, dernière préoccupation importante : le cinéma dans le programme scolaire. L'audio-visuel occupant une place de plus en plus grande actuellement, il est bon d'appréhender aux enfants à connaître cette nouvelle discipline pour la maîtriser. Des enseignants, toujours plus nombreux, souhaitent d'ailleurs l'intégrer dans le programme scolaire comme outil de travail. Les responsables des salles familiales ont donc été sollicités pour la programmation de films spéciaux, à l'intention des écoles, dont voici le programme pour cette année :

- "RIO BRAVO" (Novembre) : l'action dans un film, l'histoire des U.S.A.
- "LES TROYENNES" (Décembre) : A étudier en Histoire ou en Français.
- "LE VIEIL HOMME ET L'ENFANT" (Janvier) : Le racisme, les Jeunes et les Adultes.
- "LE VOYAGE FANTASTIQUE" (Mars) : Leçon de sciences naturelles... ou, le corps humain "exploré" par des hommes réduits à la taille des microbes. Cinéma de science-fiction.
- "YA, YA, MON GENERAL" (Mai) : Jerry Lewis pour le dernier trimestre.

Les enseignants intéressés par cette expérience pourront prendre contact avec les responsables du "BEAULIEU" qui leur fourniront tous renseignements utiles et documents susceptibles de préparer avec leurs élèves une meilleure compréhension de ces films. Par la suite, le programme sera établi à partir des critiques formulées par professeurs et élèves. Mais il semble bien que cette expérience réponde à un besoin, puisque un C.E.G. nous a déjà sollicités pour recevoir 300 élèves en séances spéciales.

Petit à petit, le "BEAULIEU" se met ainsi à l'écoute de besoins nouveaux, espérant passer, de plus en plus, de "l'agréable" à "l'utile". C'est le souhait que nous formons en ce début d'année.

LES RESPONSABLES



